République Française

Département

TARN

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223143-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

30
081223143

Séance du 8 DECEMBRE 2023

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	08	10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT DECEMBRE à dix-neuf HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTO, Philippe COSTES, Bruno BLAISE, Xavier FONTANIÉ, Pierre LOCATELLI, Roxane RAMOND

Excusés : Anne-Sophie KALIS (procuration M BLAISE), Sabine NOEL (procuration M FONTES),, Séverine AMIEL,

Secrétaire : Emmanuel GROTTO

==========

Date de convocation :1er décembre 2023

Objet :

DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : **Désignation du référent déontologue**
Monsieur BEAUFILS Claude (administrateur territorial en retraite, ancien magistrat auprès de la chambre régionale des comptes de Toulouse) est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue
Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail (claudes5@orange.fr).
En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération
Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 7 décembre 2023

Le Maire,
Michel HUGONNET

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223143-DE

Le Secrétaire de séance,
Gérard FONTES

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 11 décembre 2023,
Publiée le 11 décembre 2023,
Le Maire M Michel HUGONNET

République Française

Département

TARN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

31
081223144

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Séance du 8 DECEMBRE 2023

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	08	10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT DECEMBRE à dix-neuf HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTO, Philippe COSTES, Bruno BLAISE, Xavier FONTANIÉ, Pierre LOCATELLI, Roxane RAMOND

Excusés : Anne-Sophie KALIS (procuration M BLAISE), Sabine NOEL (procuration M FONTES), Séverine AMIEL,

Secrétaire : Gérard FONTES

==========

Date de convocation :1er décembre 2023

Objet :

ADOPTION RAPPORT CCASCM 2022

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération N° 91-2022 en date du 5 juillet 2022 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans un souci de démocratisation et transparence des Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), a rendu obligatoire l'élaboration du rapport annuel d'activité.
Monsieur Le Maire rappelle l'article L 5211-39 du CGCT : Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut-être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.
Monsieur Hugonnet Maire de la commune présente le rapport d'activité 2021 de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : 11 voix pour

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 7 décembre 2023

Le Maire,
Michel HUGONNET

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Le Secrétaire de séance,
Gérard FONTES

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 11 décembre 2023,
Publiée le 11 décembre 2023,
Le Maire M Michel HUGONNET

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Espace sport et nature © J-L Sarda

Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois
20, rue Jean Moulin 31250 Revel • Téléphone : 05 62 71 23 33
Site Internet : www.revel-lauragais.com • accueil@revel-lauragais.com

Lauragais Revel Sorèzois
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Sommaire

Les réalisations

Approbation du projet de territoire 2020-2026 3
Aménagement de l'Espace Sport et Nature 4
Services petite enfance et enfance 7
Le développement économique, numérique, emploi, formation 11
Développer l'attractivité touristique 14
Le site montagne noire 17
Soutenir l'offre de soin 17
Service commun instruction des actes d'urbanisme 18
Service commun de la commande publique 19

Bilan financier 2022 20

Administration Générale

Administration générale et Ressources Humaines 21
Autres missions 23

Annexe 1 : Délibérations et décisions du Président 25

Annexe 2 : Les budgets annexes 31

Conformément à la loi N°99-588 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doit adresser, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de son établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre à son conseil municipal en séance publique.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Approbation du projet de territoire 2020-2026

Ce projet de territoire précise les 4 orientations stratégiques :

Axe 1 **Développer** l'emploi par l'attractivité économique : 19 actions

Axe 2 **Accroître** l'attractivité du territoire grâce au tourisme et aux loisirs : 31 actions

Axe 3 **Préserver** le cadre de vie et améliorer les services : 18 actions

Axe 4 **Renforcer** l'identité de l'intercommunalité : 12 actions

En septembre : 2 séminaires d'élus ont été organisés avec le lancement de 10 groupes projets.
26 novembre : 1re réunion de restitution et présentation du projet de territoire lors de réunions, tous les conseillers municipaux des 28 communes ont été conviés.

Formation des élus : « la conduite de projet » 2 journées de formation organisées par la communauté de communes en collaboration avec l'ATD 31, la première a eu lieu le 27/10/2022, la deuxième journée est programmée en 2023.

En 2022 plusieurs contrats d'objectifs pluri annuels signés :

- avec le CD 31 sur un plan d'action,
- avec l'État : CRTE pluriannuel validé par l'État,
- avec la région Occitanie : Contrat Territorial Occitanie (CTO).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Aménagement de l'Espace Sport et Nature

Espace sports & nature :
- 2 bâtiments de 630 m²,
- 1 parvis couvert,
- 48 places de parking,
- 10 000 m² d'aménagements paysagers.

TRAVAUX ESPACE SPORT ET NATURE À SAINT-FERRÉOL

Les premiers travaux de terrassement, Voirie, Réseaux Divers & fondations ont débuté en février 2022.

Une première tranche de travaux a été livrée en juin 2022 avec l'ouverture partielle de l'aire de stationnement du futur équipement.

Le 1er semestre 2022, des actions ont également été menées pour permettre, malgré les travaux, le déploiement d'équipements/services temporaires et accueillir les visiteurs dans les meilleurs conditions cette saison estivale : raccordements provisoires aux réseaux eau/électricité/télécom du poste de secours, du point d'information touristique & de la base de loisirs intercommunale.

Dans un même temps, étude du mode de gestion à privilégier par le cabinet COGITE : précision et définition des différents usages, les conclusions de ce prestataire rendues le 14 novembre 2022 ont permis de s'orienter vers un contrat de concession.

Une réflexion a également été engagée sur les nombreuses conventions de superposition de gestion à mettre en place sur le site de Saint-Ferréol : avec VNF, avec les communes, avec le futur concessionnaire, etc.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Aménagement de l'Espace Sport et Nature

AMÉNAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENTS « EN TESTE » ET « LAUDOT »

Les travaux de réhabilitation de l'aire de stationnement d'En Teste a ouvert au public en mai 2022. Parfaite intégration dans le paysage, l'engazonnement et la matérialisation des places cette aire de stationnement gratuite a une capacité de 94 places (un parking de 17 places et un parking de 77 places). Elle se situe à 300 mètres du lac par un cheminement piéton sécurisé.

◆ LE PARKING DU LAUDOT

Dans le cadre de l'aménagement du site de Saint-Ferréol, les travaux de réhabilitation de l'aire de stationnement du Laudot ont démarrés en septembre 2022 pour une mise en service en avril 2023.

Durant cette période, l'aire de stationnement a été fermée au public.

Cette opération vise à organiser le stationnement des visiteurs et à mettre en valeur les abords du Laudot. Les aménagements consistent en :

- la mise en œuvre d'un stationnement de 21 places en mélange terre-pierre engazonné ;
- la protection des espaces boisés existants ;
- la délimitation des places au moyen de bordures granit arasées ;
- l'installation de clôtures et potelets bois pour délimiter les stationnements et mettre en sécurité les piétons ;
- la reprise et rénovation de cheminements existants en lien avec l'aire de stationnement ;
- l'implantation d'un conteneur à verre enterré et d'une aire de réception des déchets ;
- la plantation d'arbres d'essences locales pour renforcer le caractère boisé des abords du Laudot ;
- la restauration et l'engazonnement de pelouses aux abords du Laudot.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Aménagement de l'Espace Sport et Nature

L'opération d'aménagement paysager des aires de stationnement : l'achèvement aura permis la réhabilitation de 4 secteurs (Encastre, Musée, En Teste, Laudot) dont 6 aires de stationnement (186 places) dans le respect des protections environnementales et patrimoniales en vigueur sur le site de Saint-Ferréol.

Le coût total de ces opérations s'élève à 809 500 euros HT.

Cette opération a pu être réalisée grâce au cofinancement de :
- l'État : 250 000 € (30,89%),
- la Région Occitanie : 138 000 € (17,04 %),
- le Conseil Départemental de la Haute-Garonne : 60 000 € (7,41%),
- le Conseil Départemental du Tarn : 33 419,25 € (4,13%),
- l'Union Européenne : 116 389,32€ (14,38%).

La part d'autofinancement par la Communauté de Communes s'élève pour cette opération à 211 599,05 € (26,15%).

Une aire de stationnement gratuite de 300 places a été ouverte du 22 avril 2022 au 30 septembre 2022 sur le lieu-dit d'En Rastel, à 400 mètres du Lac de Saint-Ferréol. Le stationnement est autorisé en journée uniquement. Une signalétique directionnelle a été mise en place.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Les services petite enfance et enfance

LE SERVICE PETITE ENFANCE

- En 2022, réflexions sur la Convention Territoriale Globale (CTG).
- Consultation afin de solliciter le cabinet ELAN pour qu'il accompagne les différents acteurs : services petite enfance, enfance, etc. Cette étude d'un montant de 19 500€ a été financée à hauteur de 57% par la CAF 31.
- Le bilan de cette étude a été validé par les élus et permettra la signature de contrats CTG en 2023.

◆ LES 4 STRUCTURES MULTI-ACCUEILS À GESTIONS ASSOCIATIVES

- Les 4 établissements d'accueil du jeune enfant sont à gestions associatives et liés à l'intercommunalité par une convention d'objectifs et de financement.
- 109 places au total.
- La collectivité accompagne financièrement chaque structure par des aides directes, sous forme de subventions, et par des aides indirectes.

En 2022, la participation de la communauté de communes : aides directes et indirectes s'est élévée à 581 000 euros.

L'affectation des places en accueil collectif. Deux commissions se tiennent chaque année : une en mars pour les entrées à partir du mois de septembre de la même année et une en octobre pour les entrées de janvier à août de l'année qui suit. La commission est composée de 6 membres : la Vice-Présidente, un élu communautaire, deux présidents d'associations gestionnaires, une directrice, la coordinatrice petite enfance.

◆ LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

- Des animations collectives animées par une éducatrice de jeunes enfants : 3 matinées par semaine sur le site situé à Revel et selon un planning sur la commune de Cahuzac en itinérant.
- Un accompagnement administratif : aux assistantes maternelles, aux candidates à l'agrément et aux parents employeurs.

Activité 2022 :
- Nombre de mois d'ouverture : 12
- Équivalent temps plein du responsable RPE : 0,80
- Nombre de familles en contact avec le RPE au moins 1 fois dans l'année : 142
- Nombre d'assistantes maternelles en activité au moins 1 mois dans l'année : 71
- Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant participé au moins 1 fois à des ateliers d'éveil : 30
- Nombre d'enfants différents ayant participé au moins 1 fois à des ateliers d'éveil : 100

Groupes d'analyses de pratiques professionnelles
Le Relais a mis en place des groupes d'analyses de pratiques professionnelles à destination des assistantes maternelles. Ils sont animés par un professionnel. Ces échanges sont très appréciés par les assistantes maternelles et font désormais partie des exigences des services de protection maternelle infantile lors du renouvellement d'agrément. 7 séances / 76 participations / 27 assistantes maternelles y ont participé au moins 1 fois.

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël est proposé aux enfants accueillis en collectif dans les 4 multi-accueils et aux enfants accueillis aux domiciles des Assistantes Maternelles.
Spectacle : Les Mallines, présenté par la Compagnie Môme en zique, s'est déroulé le 8 décembre 2022 salle Claude Nougaro. 60 enfants accompagnés de 25 adultes se sont émerveillés devant cette prestation faite de danse, de théâtre, de musique au son de la harpe et du violon.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Les services petite enfance et enfance

TRAVAUX MULTI ACCUEIL P'TITS CLOUS (REVEL)

La communauté de communes a profité de l'été 2022 pour mener d'importants travaux à la crèche les P'tits Clous, à savoir :

- réfection de la couverture existante compris sujétions sur les débords de toits en rives et sur la zinguerie,
- traitement des bois de charpente existants,
- climatisation et ventilation de salle d'éveils et sujétions d'électricité,
- réfection des sols souples,
- sujétions de plâtrerie et faux plafonds,
- isolation d'un comble,
- réalisation d'une casquette brise soleils et de capotage de groupe extérieur de climatisation.

Coût total des travaux = 137 743 € HT

Subvention de la CAF à hauteur de **80%** des travaux (hors climatisation)

Les travaux supplémentaires de climatisation ont été subventionnés à hauteur de **40%** par le conseil départemental de la Haute Garonne.

TRAVAUX SUR LES MULTI ACCUEIL

◆ CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CRÈCHE INTERCOMMUNALE À SAINT FELIX LAURAGAIS : 810 000 €

D'une surface de 330 m², ce multi-accueil d'une capacité de 21 places a été mis en service le 1er septembre 2022. Ouvert sur la plaine du Lauragais, le bâtiment se compose de deux salles d'éveil, d'une salle de motricité, de deux salles de changes, d'un espace restauration, de zones techniques. L'espace extérieur est sécurisé et aménagé, il offre aux enfants une aire de jeux aménagée, une terrasse et un espace vert ombragé.

- Coût total de l'opération : acquisition du terrain, études, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordonnateur SPS, travaux : 800 473 € HT.
- Financements : Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois, Caisse d'Allocation Familiales de la Haute Garonne, La Région, Le Département de la Haute Garonne et le programme LEADER.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Les services petite enfance et enfance

L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

MODE DE GESTION

La gestion de l'accueil de loisirs intercommunal est confiée au prestataire Léo Lagrange Sud-Ouest dans le cadre d'un marché public qui prendra fin au 31/12/2023.

Les missions confiées au gestionnaire comprennent :

- La gestion pédagogique : accueil des enfants de 3 à 11 ans les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires, organisation de sorties et séjours, mise en œuvre du projet pédagogique.
- Le suivi administratif, financier et ressources humaines.
- La gestion organisationnelle :
  - Restauration comprenant la fourniture et le service.
  -Nettoyage des locaux.

BILAN FINANCIER

- Coûts 2022 :
  1/ Rémunération du prestataire au titre de l'exercice 2022 : **187 828,60 €**
  2/ Coûts d'entretien supportés par la collectivité (espaces verts, réparations…) : **13 602,98 €**
- Financement Caisse d'Allocations Familiales 2022, perçu dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse : **85 591,87 €**
- Reste à charge de la collectivité : **115 839,71 €**

FRÉQUENTATION ET PROJET PÉDAGOGIQUE : LES CHIFFRES CLÉS 2022

- **331** familles accueillies (**436** enfants)
- **9 862** journées enfants : **+16%** de fréquentation les mercredis
- **40** sorties : en partenariat avec les structures du territoire et environnement proche
- **3** séjours (58 enfants) : 1 séjour montagne février 2022 / 1 séjour mer en juillet / 1 séjour campagne en octobre
- **4** mini-camps sur site (52 enfants) : 3-5 ans / 6-8 ans / 9-11 ans
- **30** actions de communication : diffusion des programmes, publication de posts sur la page Facebook de la Communauté de Communes, mise à jour du site internet, articles de presses.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Les services petite enfance et enfance

RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU RECRUTEMENT D'ANIMATEURS

Face au contexte national de pénurie d'encadrant, une série d'actions a été mise en place sur l'année 2022 :

- Création de 4 postes d'animateurs en Contrat à durée indéterminée – revalorisation du taux horaires. (délibération 110-2022 du 20 septembre 2022).
- Revalorisation de la rémunération du forfait animateur.
- Participation au « Forum pour l'emploi » et « Job d'été ».
- Mise en place d'une cession de formation au BAFA à l'accueil de loisirs intercommunal.
- Renforcement du partenariat avec le Comité Bassin d'Emploi.

ÉLABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBALISÉ (CTG)

- Participation aux rencontres techniques pilotées par le cabinet ELAN, mandaté pour la réalisation du diagnostic du territoire, nécessaire à l'élaboration de la CTG.
- Parallèlement un travail sur les modalités d'attribution du financement « Bonus Territoire », alloué pour l'organisation d'un accueil de loisirs, a été mené en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne.
- Bilan annuel du poste de coordination Enfance 3-11 ans.

PLAN MERCREDI

Renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif « plan mercredi » qui vise à renforcer les partenariats école / accueil de loisirs / associations et élargir le champ d'activités proposées aux enfants. Le soutien financier apporté au gestionnaire en 2022 a été d'environ 15 k€.

DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES

Le dispositif spécifique d'aide aux familles mis en place en 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Tarn a été reconduit pour l'année 2022. Pour rappel, ce dispositif d'aide à l'accès aux accueils de loisirs apporte un soutien financier aux familles. Il permet également d'harmoniser les aides entre les départements du Tarn et de la Haute-Garonne.

- **32 familles** concernées pour un montant d'aide de **3 285 €**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Le développement économique, numérique, emploi, formation

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LES CHIFFRES

Rappel Surfaces économiques transférées :

- La Pomme : 130ha
- La Prade : 15ha
- La Condamine : 22ha
- Les Rieux : 18ha

TOTAL : 185ha

EN 2022

29 dossiers de prospects pour implantations dont 20 nouveaux en 2022
227 abonnés à la page développement économique LinkedIn
Taux de commercialisation > **92%** sur La Prade et La Condamine
4 commissions développement économique – **3** comités d'implantation
30 visites entreprises (1er RV, GE/GEIQ, requalification, promoteurs…)

- **Poursuite du lancement d'une animation territoriale avec :**
  - rencontre entreprises le 06 juillet 2022 avec plus de 60 entreprises présentes,
  - l'animation d'une page LinkedIn « développement économique »,
  - la participation à 2 salons de l'Industrie, à des manifestations économiques sur le territoire,
  - le suivi et la mise en œuvre locale de Territoire d'Industrie avec notamment l'appui au lancement d'un Groupement d'Employeurs et GEIQ sur le territoire (organisation de présentation, rendez-vous entreprises, support au référent du GE/GEIQ...),
  - la participation au lancement de l'étude de préfiguration d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale.

1re édition des Rencontres Entreprises de la Communauté de Communes

AMÉNAGEMENT, GESTION ET COMMERCIALISATION DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **Études de requalification du parc d'activités économiques de la Pomme**
  - Le groupement de bureaux d'études TURBINES/PROJEX a réalisé une étude de préfaisabilité opérationnelle en 2022, projet de requalification du parc d'activités économiques « Pomme I ». Cette démarche s'est réalisée en concertation avec les entreprises et les partenaires institutionnels financeurs.
  - Parc d'activités économiques POMME II : dépose ligne RTE en vue de la commercialisation des macrolots B/D.

Requalification Pomme I : Concertation entreprises et partenaires institutionnels

- **Commercialisation des parcs d'activités économiques**
  Dans un contexte de fin de crise sanitaire et économique et début de crise énergétique, l'activité s'est davantage portée sur un accompagnement renforcé des projets d'implantation en cours.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Parc d'Activités Économiques Pomme II, Revel
À gauche : Implantation SAS TECHNIC FACADES
À droite : Commercialisation en cours

- Accompagnement dans leur implantation, l'aide à l'immobilier (enveloppe de 100K€/an) et les dispositifs des partenaires (crise énergétique) – une cinquantaine de demandes d'accompagnement représentant 32 acteurs économiques.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Le développement économique, numérique, emploi, formation

LA SAEML FORUM D'ENTREPRISES, TERRITOIRE INDUSTRIE

◆ PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES

- 10 porteurs de projets accueillis.
- 2 nouvelles entreprises ont intégré la pépinière.
- Le taux global moyen d'occupation du Forum d'entreprises sur l'année est de 76,9%. Il est passé de 75,91% en janvier 2022 à 82,56 % en décembre 2022.
- 26 entreprises ont utilisé les locaux du Forum d'Entreprises, 12 en pépinière et 14 en hôtel d'entreprises. Ces entreprises utilisatrices représentent 76 emplois.
- Le taux global de pérennité des entreprises hébergées est de 100 % à 3 ans et de 89 % à 5 ans.

◆ LE DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

- Appui aux dossiers individuels.
- Accompagnement à l'implantation du Groupement d'Employeur (GE) Garonne Emploi sur le territoire démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) avec le SIPOM et le PETR.
- Collaboration avec les EPCI voisins, en particulier CC SOR & AGOUT et CC CASTELNAUDARY AUDOIS.

ACCOMPAGNEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Accompagnement en interface avec Haute-Garonne Numérique et quelques acteurs économiques du territoire sur des points bloquants et des levées de réserves...

ACCOMPAGNER LA TRANSITION CLIMATIQUE

- PCAET, en collaboration avec la PETR du Pays Lauragais.
- Adhésion à la charte ECOWATT lors du conseil communautaire du 13 décembre 2022.

RAPPROCHER LES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

◆ L'activité du « 12 » ESPACE INTERCOMMUNAL DE SERVICES

- Accompagnement des entreprises dans leur recherche de compétences par un renforcement des actions quotidiennes et la mise en œuvre d'actions ciblées,
- La lutte contre l'illectronisme qui nous a amenée à créer de nouveaux ateliers informatiques et numériques et à être labélisés Chèques Pass Numériques.

Le CBE est au cœur des réflexions sur l'évolution de l'insertion professionnelle en étant référent SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi).

L'association CBE accueille et informe toute personne en recherche d'emploi/en reconversion : 6 700 accueils ont ainsi été réalisés en 2022.
Pour faciliter les parcours professionnels des actifs et pour accompagner les entreprises dans les recrutements, elle organise, anime et gère deux services complémentaires :

1. la plateforme d'appui Ressources Humaines.
2. les accompagnements personnalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs, des futurs salariés et plus généralement des personnes en recherche d'emploi.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Le développement économique, numérique, emploi, formation

PLATEFORME D'APPUI RESSOURCES HUMAINES

- 166 employeurs ont bénéficié du service en 2022 et 394 nouvelles offres ont été traitées (97% du territoire intercommunal).
- 3 818 candidatures ont été analysées, 2 363 candidatures ont été validées et transmises aux employeurs (Environ 38% des candidatures examinées ne sont pas transmises. Une réponse a été systématiquement adressée à tous les candidats).
- L'association développe une CVthèque qui a géré un peu plus de 500 CV actifs dans l'année.

PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

9 000 contacts sur cet accueil physique, téléphonique et mail.
En parallèle sont proposés des entretiens de conseils en techniques de recherches d'emploi, des suivis et des parrainages : 293 personnes ont été reçues dans ce cadre (un peu plus de 700 rendez-vous).

Événements tout au long de l'année tels que des ateliers pour dynamiser la recherche d'emploi, des informations métiers, des ateliers de lutte contre l'illectronisme, la Matinée Recrutement, les Rencontres pour l'insertion Sociale et Professionnelle (plus de 20 partenaires).

Des permanences locales complètent l'offre de service au « 12 » :
AILES – Cap Emploi de la Haute-Garonne – Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne – CIBC du Tarn – Conseil en Évolution Professionnelle – Pôle Emploi Suivi renforcé – SPIP de la Haute-Garonne – Mission Locale de la Haute-Garonne.
L'association participe également aux projets des partenaires : PASIP, Forum job saisonnier, etc.

MONTANT DES SUBVENTIONS

La participation 2022 de la Communauté des Communes au CBE s'est élevé à 123 639€ :
- aides directes 103 000€,
- aides indirectes 20 639€.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Développer l'attractivité touristique

LA SAISON ESTIVALE 2022

- **6** Autorisations d'Occupation Temporaire pour des manifestations sportives et culturelles.
- **3** saisonniers propreté 1er juin > 26 septembre pour **17 500 litres** de déchets collectés.

◆ LES PRINCIPALES MISSIONS REALISÉES EN 2022

- Recrutement de saisonniers afin d'assurer la propreté du site, contrats avec des prestataires pour le nettoyage des sanitaires, convention avec la gendarmerie nationale pour effectuer des missions de surveillance.
- Compte tenu du chantier en cours, mise à disposition de sanitaires temporaires, convention avec le SIPOM pour des ramassages supplémentaires.
- Accompagnement des prestataires : manifestations + base de loisirs.
- Aménagement du parking temporaire du « Rastel ».
- Présentation par l'ONF du diagnostic sur le patrimoine arboré sur les parcelles appartenant à la communauté de communes.
- Entretien du patrimoine arboré, des espaces verts et du bâti.
- Mission de comptage aux abords du lac de Saint-Ferréol > 1er juin 2021 – 31 mai 2022.
- Accompagnement des prestataires sportifs (sports, manifestations etc.).

PARTENARIATS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 a été validée en séance du 16 décembre 2021.

◆ LABEL ACCUEIL VÉLO

C'est la garantie pour le cycliste d'un établissement :
- Situé à moins de 5 km d'un itinéraire vélo.
- Disposant d'équipements adaptés aux cyclistes : abri vélo sécurisé, kit de réparation…
- Avec un accueil chaleureux (informations pratiques, conseils, itinéraires, météo etc.
- Qui fournit des services dédiés aux voyageurs à vélo : transfert de bagages, location vélo…

Véloccitanie : Comité d'itinéraire de la Véloccitanie et de la V84-1 animé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour le développement du cyclotourisme sur le nouvel itinéraire de plus de 230 km « la Véloccitanie » qui relie le canal du Midi depuis Béziers jusqu'au seuil de Naurouze en traversant plusieurs communes de notre intercommunalité.

◆ FRÉQUENTATION 2022

En 2022, l'OTI a accueilli 71 917 visiteurs dans ses différents bureaux d'accueil, contre 57 447 en 2021 soit une hausse + 25 %. (– 12% par rapport à 2019) en raison de la baisse de la clientèle étrangère (notamment les anglais) et d'un contexte économique et géopolitique particulier.
Les conseillers en séjour ont renseigné 23 575 visiteurs en 2022 (soit 33% de la fréquentation contre 22% en 2019). Les visiteurs qui rentrent à l'Office de Tourisme sont de plus en plus en recherche de renseignements personnalisés et de conseils avisés.

En 2022, 84% des visiteurs venaient de France contre 90% en 2021 et 77% en 2019 (Top 5 : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Ile de France, Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur).
71 % des visiteurs venus à l'Office de Tourisme en 2022 étaient issus de la région Occitanie et des régions limitrophes. Le tourisme de proximité s'est renforcé depuis la crise sanitaire. Cela s'explique aussi par le fait qu'à 47% les visiteurs de l'OTI sont des excursionnistes (contre 28% de touristes qui séjournent sur le territoire en moyenne plus de 3 jours).
Profil type des visiteurs de l'OTI : Individuels âgés 40-59 ans excursionnistes en quête de renseignements pratiques, plans/cartes touristiques et intéressés par la découverte du patrimoine.
Nouveauté 2022 : Accueil hors les murs sur le territoire : présence sur le marché du Falga et à la Ferme de Cabriole à St-Félix Lauragais, au Camping St-Martin à Sorèze, Rigole de la Montagne et Voûte Vauban aux Cammazes, + Stand Office de Tourisme sur des événements phares du territoire.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Développer l'attractivité touristique

CHIFFRES CLÉS 2022 SUR LE TERRITOIRE « AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI »
(données issues de Visitdata, flux vision Orange)

361 000 nuitées touristiques
vs 331 000 en 2021 (+9.3%)

688 000 excursionnistes
vs 568 000 en 2021 (+21.1 %)

1 900 excursionnistes
en moyenne par jour

247 000 nuitées françaises
soit 68,6 % des nuitées touristiques
Principale provenance :
Hérault, Paris, Bouches-du-Rhône, Gironde, Yvelines

114 000 nuitées touristiques
de touristes étrangers

PROMOTION-COMMUNICATION

- Magazine de Destination « Aux sources du canal du Midi » 96 pages - 10 000 exemplaires
- Guide des Hébergements 36 pages – 1 250 exemplaires
- Carte des Circuits thématiques à voiture et à vélo – 10 000 exemplaires
- Carte touristique du territoire mutualisée avec le Pays Lauragais – 25 000 exemplaires
- Guide de l'été – 5 000 exemplaires et Agenda hebdomadaire des animations de la Destination diffusé en été auprès des prestataires, 28 mairies et partenaires

COMMERCIALISATION

- Service Groupes : 69 groupes en 2022 soit 1 945 visiteurs pour un chiffre d'affaires en forte hausse + 287% par rapport à 2021 et presque équivalent à l'année de référence 2019. Des groupes plus petits (20/30 pers.) qui réservent des visites sèches en extérieur et sans restauration
- Jeu d'aventure Koh Ferréol inspiré de l'émission Koh Lanta. 68 sacs vendus :
- Programmation Visites guidées de l'été pour les individuels
- Boutique : Chiffre d'affaires en hausse de 33% par rapport à 2021. Panier moyen en hausse de 20%.

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIOPROFESSIONNELS

TAXE DE SÉJOUR ET OUTIL DÉCLALOC

Taxe de séjour en 2022 sur le territoire : 125 000 nuitées estimées, recettes 57 368 € avec le reversement des opérateurs numériques (en hausse par rapport à 2019).

ACCUEIL NUMÉRIQUE

En 2022, 56 029 utilisateurs ont consulté **www.auxsourcesducanaldumidi.com**, site internet de l'Office de Tourisme, soit une hausse de 13% par rapport à 2021.

LES RENDEZ-VOUS NATURE

- En 2022 : mise en œuvre et suivi administratif/financier de l'évènement : préparation, rédaction des conventions avec les prestataires, suivi opérationnel de l'édition 2022 et bilan.
- Préparation des Rendez-vous nature 2023, dont les Rendez-vous nature scolaire. Inventaire des animations et constitution progressive de la programmation.
- Pilotage de la communication et de la diffusion de l'évènement.

809 participants à l'édition 2022
38 animations dont **10** animations payantes
12 communes ont accueilli des animations de l'évènement
8 articles de presse, **1** interview France Bleu et de nombreuses publications sur les réseaux

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Développer l'attractivité touristique

LA FABRIQUE PROSPECTIVE « LE TOURISME RESPONSABLE, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES AMÉNITÉS NATURELLES DU TERRITOIRE »

Les Fabriques Prospectives (FP) sont une des offres de service de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Elles visent à accompagner les territoires dans la conception de politiques et de projets intégrant les transitions écologiques, démographiques, économiques et de l'action publique. L'ANCT a lancé la FP « le tourisme responsable, une opportunité pour valoriser les aménités naturelles des territoires ». Quatre séminaires séquencés en deux temps, de deux demi-journées chacun se sont tenus :

- Les 13 et 14 juin 2022 se sont tenus les séminaires locaux 1 et 2, à Revel (Hôtellerie du Lac).
- Les 16 et 17 novembre 2022 se sont tenus les séminaires 3 et 4, à Saint-Félix-Lauragais (Auberge du poids public).
- 2 séminaires nationaux se sont déroulés au siège de l'ANCT.

Un groupe de travail constant de 23 personnes s'est réuni tout au long du processus. Celui-ci était composé de professionnels du tourisme (hébergeurs, réceptifs, prestataires de loisirs, représentants de musées), d'une importante part d'élus communaux (maires des communes concernées par le lac de Saint-Ferréol notamment), d'institutionnels du tourisme (représentants de l'office de tourisme intercommunal et du comité départemental du tourisme, ex-président de la CCI du 31, conseillère régionale), d'un représentant de VNF et du CPIE du pays Tarnais.
Le plan d'actions défini par les membres de la FP pour mettre en place un tourisme responsable qui soit une opportunité pour valoriser les aménités naturelles de la CC s'articule autour de trois thématiques de développement majeures :

- Proposer des solutions de mobilité décarbonées et connectées au paysage.
- Diversifier et activer un écosystème d'acteurs engagés pour les aménités du territoire.
- Développer des offres expérientielles et immersives en lien avec la nature.

LES SENTIERS DE RANDONNÉES PEDESTRES ET VTT

- **Actualisation du diagnostic et des circuits en séance du conseil du 8 février 2022.**
- Reprise du diagnostic des sentiers de randonnée pour les itinéraires bloquants, nécessitant des modifications de tracé.
- Accompagnement des communes pour l'inscription des sentiers de randonnée aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne.
- Préparation de la phase d'exécution (études signalétique, balisage, entretien…).
- **Poursuite du partenariat avec le Parc Naturel Régional Haut Languedoc : convention présentée en conseil communautaire du 5 juillet pour développer l'itinéraire veloccitanie**, la longueur de cet itinéraire sur notre territoire représente environ 25 km.

LES MOBILITÉS

- Dans le cadre du partenariat avec la région, **étude sur les lignes existantes** desservant Saint-Ferréol à partir de Revel, Sorèze et Castelnaudary, proposition de la navette à 1 euro.
- Un **dépose-minute bus** a été matérialisé Avenue de la Plage pour la dépose/ramassage de groupes.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Le Site montagne noire

RÉFECTION DES PISTES DE L'AÉRODROME, COÛT DE L'OPÉRATION 260 000 EUROS

- Financée par un emprunt de 150 000 euros et autofinancement
- Travaux de conformité électriques 24 635 euros

ÉTUDE ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES

Une consultation publique a été lancée afin de mettre en concurrence et d'attribuer les nouvelles conventions d'occupation domaniale pour chaque parcelle occupée afin d'y réaliser une activité économique.

CONVENTIONS

Validées en séance du 7 juin 2022, 7 conventions pour une durée de 2 ans ont pu être signées avec SASU P2F, MOULIS MOTORSPORTS, ID DRONE, l'Association GESTION POLE MECANIQUE MONTAGNE NOIRE, l'Association VOL A VOILE MONTAGNE NOIRE, l'Association APPARAT et l'Association AERO MODEL CLUB DE REVEL.

Les étudiants de l'université JF Champollion à ALBI ont accompagné la collectivité toute l'année 2022.

Soutenir l'offre de soin

En février 2022, présentation d'un projet pour dynamiser l'offre de soin sur notre bassin de vie et constitution de groupes de travail élus / praticiens.

Validation en séance du 29 mars 2022 d'une modification des statuts permettant à la collectivité d'intervenir sur ce champ de compétence.

Ce travail en partenariat avec l'ARS a permis de valider la convention en conseil communautaire du 15 novembre 2022, la signature du Contrat Local de Santé a pu être effective le 7 mars 2023

Lors du conseil communautaire du 29 mars 2022, la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) a été élargie aux nouveaux médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Service commun instruction des actes d'urbanisme

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Depuis 2015, la communauté de communes instruit, pour le compte de 22 communes membres (pour les 6 communes du territoire ne disposant pas de document d'urbanisme, c'est l'État qui instruit les actes d'urbanisme et non pas la communauté de communes).

Pour l'année 2022 : 916 dossiers d'urbanisme ont été déposés.

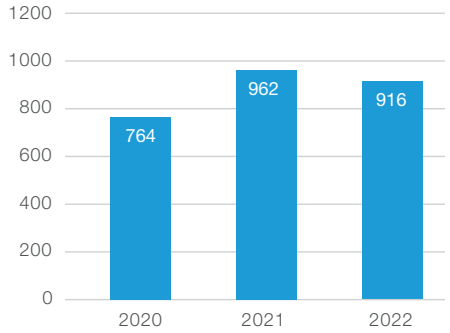

	PA	PC	PD	DP	CUb	AT	TOTAL
Nombre de dossiers déposés en 2022	22	283	1	497	69	44	916

Répartition des dossiers : les déclarations préalables représentent plus de la moitié des dossiers déposés. Concernant leur nombre, il a fortement augmenté par rapport à 2021 (+80 dossiers). En revanche, les dépôts de dossiers de permis de construire, qui représentent un peu moins d'un tiers des dossiers déposés, ont diminué par rapport à 2021 (-99 dossiers).

NOUVEAUX LOGEMENTS AUTORISÉS

340 nouveaux logements ont été autorisés en 2022, soit une forte augmentation par rapport à 2021 (+56 nouveaux logements).

La répartition du nombre de logements autorisés semble suivre la typologie des pôles identifiés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

POINT SUR LA DÉMATERIALISATION

Depuis le 1er janvier 2022, tous les pétitionnaires qui le souhaitent peuvent déposer leur dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en ligne par le biais du dispositif de Saisine par Voie Électronique (S.V.E.). Pour les communes de plus de 3500 habitants notamment, la communauté de communes a également mis en place depuis le 1er janvier 2022 une téléprocédure spécifique permettant la réalisation d'une instruction entièrement dématérialisée.

Sur 916 dossiers déposés en 2022, 184 dossiers ont été déposés de façon dématérialisée (20%). Les permis d'aménager sont les dossiers les plus déposés par voie dématérialisée (59%), or, cela n'a rien de surprenant car ce type de dossier, plutôt lourd en termes de procédure, est généralement monté et suivi par un professionnel.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'année 2022 a principalement été consacrée à la traduction réglementaire.

Le PADD a été approuvé en séance du 8 février 2022.

Le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi et dressé le bilan de la concertation le 20 septembre 2022.

La consultation des différents partenaires s'est donc déroulée au cours du dernier trimestre 2022.

AVAP / SPR COMMUNE DE SORÈZE

Le conseil communautaire du 20 septembre 2022 a validé la modification de l'AVAP/SPR.

L'enquête publique lancée, elle s'est déroulée du 2 novembre au 5 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Service commun de la commande publique

Le service commun marchés publics assure depuis le 1er janvier 2019 les procédures de marchés publics pour le compte de la communauté de communes et de 18 communes membres. Les agents gestionnaires des marchés publics assurent, sur saisine des communes, la rédaction des pièces administratives, le contrôle des pièces techniques et les opérations de mise en concurrence (publicité, réponse aux questions, réception et analyse des candidatures, assistance à l'analyse des offres). Ce service commun prend egalement en charge le suivi de l'exécution des marchés de la communauté de communes et de la ville de Revel.

En 2022, l'acquisition d'un logiciel métier Marco WEB a été effectué pour répondre à une technicité de plus en plus importante.

LE NOMBRE DE MARCHÉS LANCÉS

L'année 2022 est marquée par le lancement de nouveaux projets. 29 procédures lancées en 2022 correspondant à 42 marchés (1 lot = 1 marché).

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Financement du service commun 2022

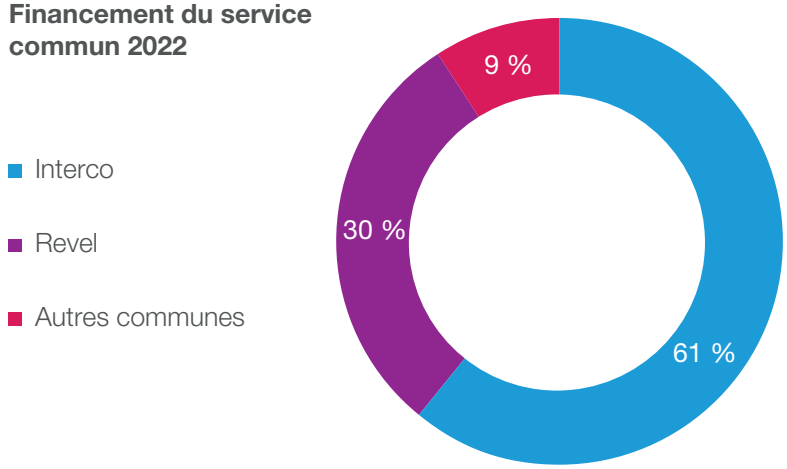

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Bilan financier 2022 budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	10 520 768 €
Recettes réalisées	10 980 994 €
Résultat	**+ 460 225 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	2 521 469€
Recettes réalisées	3 846 224 €
Résultat	**+ 1 324 754 €**

RÉSULTATS DE CLÔTURE				
	RÉSULTAT à la clôture de l'exercice 2021	**PART AFFECTÉE** à l'investissement Exercice 2022	**RÉSULTAT** de l'exercice 2022	**RÉSULTAT** de clôture de l'exercice 2022
FONCTIONNEMENT	2 311 533 €	2 100 000 €	460 225 €	671 759 €
INVESTISSEMENT	- 479 604 €		1 324 754 €	845 150 €
TOTAL	**1 831 929 €**	**2 100 000 €**	**1 784 980 €**	**1 516 909 €**

Les budgets annexes sont présentés en **ANNEXE 2.**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Administration générale et ressources humaines

L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ FIN 2022

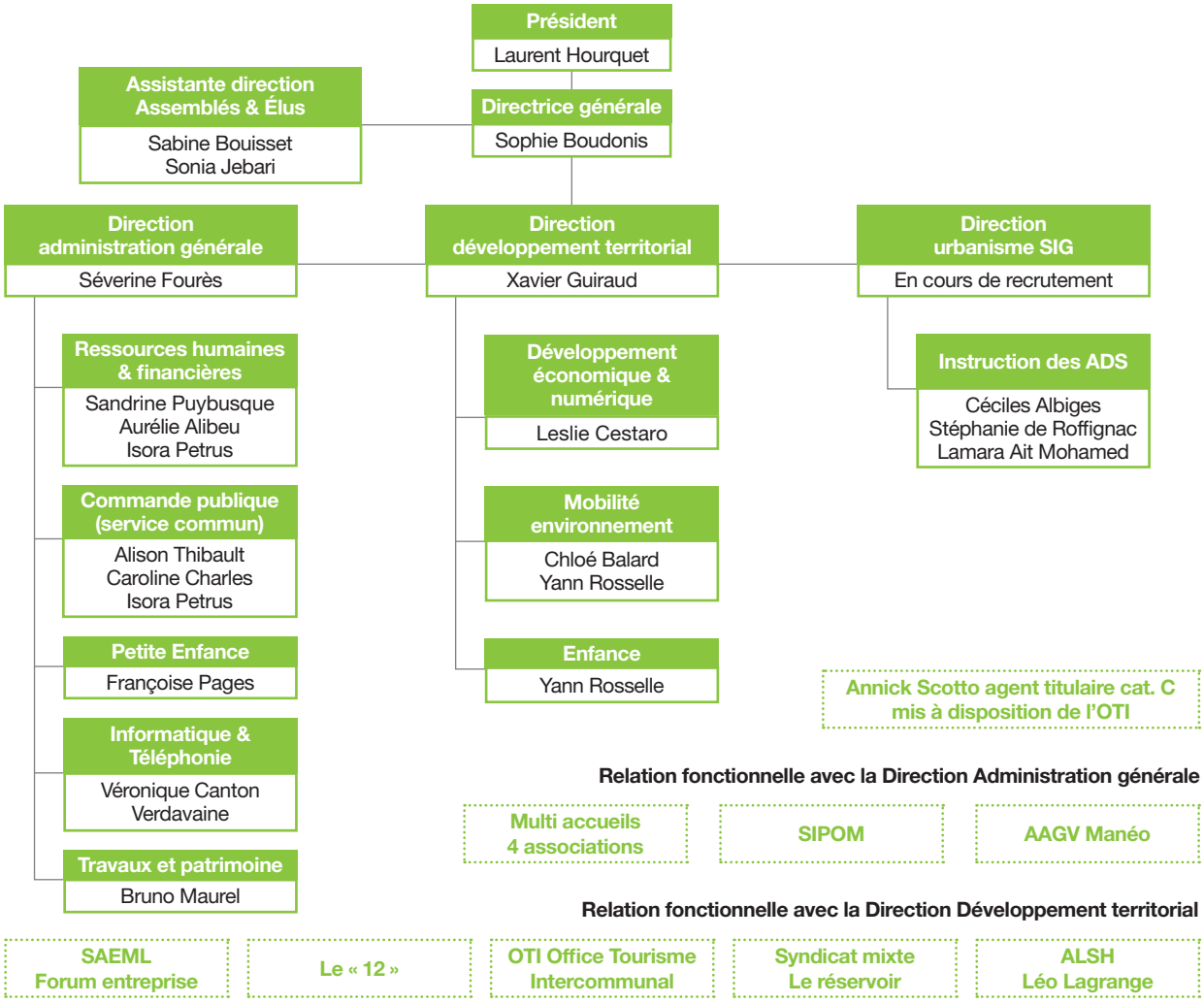

LE BILAN SOCIAL DE L'ANNÉE 2022

◆ LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, la communauté de communes comprend 20 emplois pourvus par 9 titulaires et 11 contractuels.

Emplois pourvus	Effectif total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Direction Générale	3	1	0	2
Pôle Administration Générale	9	2	5	2
Pôle Développement Économique et Touristique	4	1	3	0
Pôle Urbanisme SIG et Aménagement	3	0	2	1
Mise à disposition Office de Tourisme	1	0	0	1
Total	**20**	**4**	**10**	**6**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Administration générale et ressources humaines

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Tranche d'âge	Nombre d'agents
> de 50 ans	5
41 à 50 ans	7
31 à 40 ans	7
18 à 30 ans	1

L'âge moyen est de 45 ans.

L'effectif est composé de 80 % de femmes et de 20 % d'hommes.

LES RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS EN 2022

- Deux collaborateurs en tant qu'instructeurs des autorisations du droit des sols,
- une collaboratrice en tant que chargée de mission développement territorial,
- une collaboratrice en tant qu'assistante administrative et chargée d'accueil,
- une collaboratrice en tant que gestionnaire ressources humaines et assistante administrative,
- un collaborateur en tant que chargé de travaux et patrimoine.

AUTRES STRUCTURES (CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION)

AUPRÈS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL :

- 1 agent de catégorie B en position de détachement auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal.
- 2 conseillers touristiques (agents de catégorie C en disponibilité pour convenance personnelle respectivement depuis février 2019 et février 2020)
- 1 agent mis à disposition (catégorie C)

La communauté de communes ne dispose pas de services techniques pour mener ses missions, des conventions ont été établies avec 4 communes pour la période 2022-2024 :

VILLE DE BLAN, REVEL ET SORÈZE :

Mise à disposition de personnel municipal pour des missions d'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts intercommunaux.

VILLE DE SAINT-FÉLIX LAURAGAIS :

Mise à disposition de personnel municipal pour des missions d'entretien des espaces verts intercommunaux.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Autres missions

GESTION & ENTRETIEN DU PATRIMOINE

La Communauté de Communes procède à l'aménagement et l'entretien de son patrimoine bâti (11 441 m²) et non bâti (2 831 039 m²). Il se compose des biens fonciers, propriété de la Communauté de Communes, de bâtiments ou biens transférés dans le cadre d'une compétence et d'emprises dont elle a la gestion par voie de convention :

- **4 zones économiques : 1 789 154 m² ; 1 aérodrome : 990 361 m² ; site de Saint-Ferréol : 40 963 m². Des bâtiments (bâti 3 383 m² et non bâti 18 609 m²) : 4 multi accueil.**
  Relai Petite Enfance, 1 Accueil de loisirs, le Siège de la communauté de Communes, le « Le 12 », l'aire d'accueil des gens du voyage.
- **La communauté de communes assure les travaux de réparation et d'entretien courant : 52 interventions en 2022, programmation des opérations de maintenance et entretien annuel des équipements des bâtiments intercommunaux** (maintenance annuelle et de contrôles règlementaires : vérifications et maintenance des installations électriques pour 16 bâtiments, vérifications et maintenance des équipements de sécurité incendie pour 6 bâtiments, entretien des systèmes VMC et climatisation, maintenance des portes automatiques et ascenseurs point information touristique).
- **Les services de la communauté de communes planifient l'entretien des espaces verts : 4 à 10 interventions annuelles par site :** programmation des tontes, la taille d'arbres et de haies, le nettoyage des espaces en cohérence avec les besoins des services et l'accueil du public en site touristique (accueil de loisirs, crèche, zone touristique de Saint-Ferréol…).
- **Les services de la communauté de communes assurent le suivi des réseaux eau, électricité et téléphonie :** continuité d'acheminement des fluides et interventions curatives lors de panne du réseau+ réalisation des démarches de raccordement d'équipement auprès des gestionnaires de réseaux sur les volets techniques et administratifs.

AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La communauté de communes a adhéré au syndicat mixte SMAGV - MANEO (2018) qui gère les aires des gens du voyage ; adhésion « à la carte » au SMAGV-MANEO pour la gestion et le fonctionnement de l'aire d'accueil située à En Berny, commune de REVEL.
En 2022 le taux d'occupation était de 82.43%.
Nombre total de jours d'occupation : 4 814 jours (rappel en 2021 : 5476 jours).
Total nombre de voyageurs accueillis : 99 personnes (rappel en 2021 : 82 personnes)

- **Coût total en 2022 (fluids, MANEO, maintenance, travaux…) = 93 660 euros**

  Participation ETAT : 22 279, participation residents (droit de place, fuides) 9730 + participation maneo et divers 13 024 et suite transfert de la competence /CLECT participation ville REVEL 19 507 EUROS

  Reste à charge de la communauté de communes en 2022 : 29 120 euros (rappel solde net à la charge de l'interco en 2021 = 31 013 euros).

  Le syndicat assure la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil. En 2022 travaux réalisés : Réfection de la cuisine pour un montant de 4 054 €, effectué par le syndicat.

  Frais fourrière et gardiennage pour enlever un véhicule épave du site = 260,06 euros à la charge de la communauté de communes (inclus dans dépenses – prestation service)

INFORMATIQUE

Engagé avant la crise sanitaire, le nouveau site internet de l'interco a été finalisé et mis en ligne en octobre 2022, consultable avec la même adresse : www.revel-lauragais.com.

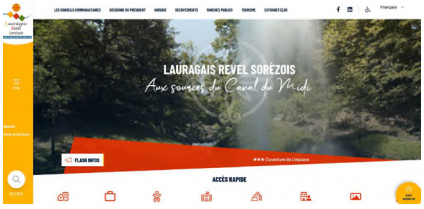

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Autres missions

RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE VOIRIE

Restitution de la compétence voirie (transférée à la communauté de communes en 2017).
La restitution de cette compétence, actée en conférence des maires du 19 janvier 2022, a été décidée et chiffrée lors des réunions CLECT des 24 février, 14 juin et 24 novembre 2022. Validation par modification statutaire en séance du conseil communautaire le 29 mars 2022.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La communauté de communes a adhéré au Syndicat Mixte Réseau 31 en septembre 2017 pour la compétence Assainissement non collectif (ANC).
Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire contrôlées en 2022 est de 142.

ETAT PARC ANC					
Commune	Nombre estimé d'installations ANC	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAUT CONSTATE	INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAUTS	INSTALLATION NON CONFORME	ABSENCE D'INSTALLATION
LES BRUNELS	15	0	0	1	0
BELESTA EN LAURAGAIS	50	3	2	4	4
FALGA	41	6	0	11	1
JUZES	32	3	0	6	0
MAURENS	100	20	1	10	2
MONTEGUT-LAURAGAIS	84	27	0	14	0
MOURVILLES-HAUTES	78	5	0	16	3
NOGARET	37	7	1	3	2
REVEL	520	55	3	74	9
ROUMENS	110	14	1	15	0
SAINT-FELIX LAURAGAIS	551	49	5	55	8
SAINT-JULIA	79	8	1	11	0
VAUDREUILLE	83	2	0	4	0
LE VAUX	91	15	4	12	3
ARFONS	32	2	0	7	3
BELLESERRE	74	6	0	10	1
BLAN	93	3	2	9	1
CAHUZAC	33	9	1	9	2
LES CAMMAZES	100	0	0	5	1
DURFORT	10	0	0	3	3
GARREVAQUES	65	8	3	16	0
LEMPAUT	194	10	9	17	3
MONTGEY	95	6	0	13	2
PALLEVILLE	98	7	1	28	1
POUDIS	93	6	1	15	2
PUECHOURSI	37	4	1	15	0
SAINT-AMANCET	50	1	0	9	1
SOREZE	350	20	2	61	6
	3195	**296**	**38**	**453**	**58**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 1

Délibérations & décisions du Président

DÉLIBÉRATIONS 2022

Conseil Communautaire du 08 février 2022

01-2022 Décisions du président
02-2022 DOB Rapport orientations budgétaires 2022 RH, formation et indemnités élus
03-2022 Fiscalité notification des AC 2022
04-2022 Fiscalité Attribution de compensation rapport quinquennal
05-2022 Rapport annuel égalité entre les femmes et les hommes
06-2022 RH-Débat sur la protection sociale des agents
07-2022 RH TAB EMPLOI PERMANENTS ET NON PERMANENTS
08-2022 Immobilier d'entreprise enveloppe 2022 aides
09-2022 Site Saint Ferréol-Opération d'aménagement base de loisirs actualisation plan de financement
10-2022 Site Saint Ferréol-MO aménagement BL modification répartition des honoraires avenant 2 marché
11-2022 Site Saint Ferréol-actualisation du plan de financement projet aménagement paysagers aire de stationnement
12-2022 Sentiers randonnées et VTT actualisation du diagnostic des circuits
13-2022 PLUi débat projet aménagement et de développement durable PADD
14-2022 PLUi Avenant N°3au marché relatif à l'élaboration
15-2022 Syndicat maneo AAGV statuts
16-2022 PETR-Actualisation commission

Conseil communautaire du 29 mars 2022

17-2022 Décisions du président
18-2022 Bilan des cessions et des acquisitions 2021
19-2022 Budget principal compte de gestion 2021
20-2022 BA AERODROME compte de gestion 2021
21-2022 BA ZI LA POMME compte de gestion 2021
22-2022 BA ZAE LA PRADE compte de gestion 2021
23-2022 BA ZAE LES RIEUX compte de gestion 2021
24-2022 BA ZAE LA CONDAMINE compte de gestion 2021
25-2022 Budget principal CA 2021 affectation de résultat
26-2022 BA AERODROME CA 2021 affectation des résultats
27-2022 BA ZI LA POMME CA 2021 affectation des résultats
28-2022 BA ZAE LA PRADE CA 2021 affectation de résultat
29-2022 BA ZAE LA CONDAMINE CA 2021 affectation de résultat
30-2022 BA ZAE LES RIEUX CA 2021 affectation de résultat
31-2022 TEOM Taux 2022
32-2022 Fiscalité vote des TAUX 2022
33-2022 BP autorisation de programme et crédits de paiement-OA base de loisirs
34-2022 Multi accueil participation 2022
35-2022 CBE participation 2022
36-2022 Office de tourisme intercommunal-EPCI participation 2022
37-2022 Syndicat musée et jardins canal du midi participation 2022
38-2022 Pays lauragais-GAL participation 2022
39-2022 Syndicat mixte MANEO participation 2022
40-2022 Taxe GEMAPI 2022 animation Bassin de l'Agout-Hers Girou-Fresquel
41-2022 Syndicat mixte haute Garonne numérique participation 2022
42-2022 BP Budget primitif 2022
43-2022 VVMN participation 2022 sous-traité de gestion
44-2022 BA AERODROME BP 2022
45-2022 BA ZAE LA PRADE BP 2022
46-2022 BA ZAE LES RIEUX BP 2022
47-2022 BA ZAE LA CONDAMINE BP 2022
48-2022 BA ZI LA POMME BP 2022

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 1

Délibérations & décisions du Président

49-2022 Restitution de la compétence politique du logement et du cadre de vie
50-2022 Voirie proposition de gestion
51-2022 Restitution de la compétence création des MSP et définition des obligations du service public
52-2022 Modification des statuts de la communauté de communes
53-2022 Précisions de l'intérêt communautaire pour les compétences 2-1 et 2-3
54-2022 RH créations de postes -mise à jour tableau effectifs permanents et non permanents
55-2022 Location local au forum entreprises
56-2022 Dispositif une jeune - une solution
57-2022 ZRR Élargissement exonérations aux médecins, auxiliaires médicaux, vétérinaires
58-2022 Parc d'activités de la Pomme-Rejet réseau pluvial ville Revel-Entreprise SEPS Avenant N°3
59-2022 Site Saint Ferréol-aménagement base de loisirs extension de réseau électrique SDET
60-2022 Site Saint Ferréol-parking temporaire du Rastel- avril 2022-septembre 2022
61-2022 Rendez-vous NATURE à la découverte de la biodiversité projet et financements
62-2022 Voirie - accord - cadre à bons de commande-Attribution du Lot 1 et déclaration sans suite du Lot 2
63-2022 Contrat enfance jeunesse-Avenant 2 multi accueil
64-2022 Rapport des CLECT N°1 et N°2
65-2022 Site montagne noire-AOT IEMN avenant N°2
66-2022 Site montagne noire-AOT VVMN actualisation suite travaux
67-2022 Site montagne noire-actualisation des redevances année 2022

Conseil communautaire du 07 juin 2022
68-2022 Décisions du président
69-2022 Projet de territoire
70-2022 Achat d'électricité-groupement de commandes
71-2022 Site Saint Ferréol-Base nautique et de loisirs- marché MO Avenant N°3
72-2022 Site Saint Ferréol-Aires de stationnement avenant Lot1 VRD maçonnerie
73-2022 Site Saint Ferréol-Base nautique et de loisirs AOT Cornet juin-septembre 2022
74-2022 Site Saint Ferréol-CISPD convention gendarmerie saison 2022
75-2022 Site Saint Ferréol collecte des ordures ménagères saison 2022
76-2022 Site Saint Ferréol-aménagement base de loisirs convention de servitude de passage-commune de Sorèze
77-2022 OTI demande subvention auprès CD31
78-2022 OTI comptes administratifs 2021
79-2022 OTI budgets 2022
80-2022 OTI rapport activité 2021
81-2022 Marque canal du midi-projet de convention
82-2022 Projet éolien Ramondens
83-2022 Site montagne noire-conventions occupations temporaires suite à mise en concurrence
84-2022 Site montagne noire sous-traité d'exploitation de gestion de l'activité vol à voile site Montagne Noire 07-2022 06-2024
85-2022 Site aérodrome montagne noire-IEMN AOT 07-2022 30-06-2024
86-2022 Site aérodrome montagne noire-syndicat mixte Haute Garonne numérique
87-2022 Intercommunalité de France Adhésion 2022
88-2022 Réseau 31-rapport activité 2021
89-2022 PETR-rapport activité 2021

Conseil communautaire du 05 juillet 2022
90-2022 Décisions du président
91-2022 Rapport d'activités communauté de communes
92-2022 Établissement public foncier commune de Saint Félix
93-2022 Sentiers randonnées-Véloccitanie PNRHL
94-2022 Promotion du territoire-production d'un long métrage
95-2022 Service enfance gestion ALSH mise en conformité avenant N°2
96-2022 Principes d'engagement d'une convention territoriale globale

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 1

Délibérations & décisions du Président

Conseil communautaire du 20 septembre 2022

97-2022 Décisions du président
98-2022 Voirie-accord cadre à bon de commande transfert du marché de travaux à la commune de Revel et retrait du groupement de commande
99-2022 Compétence voirie-transfert de la dette voirie aux communes de Revel et Saint Félix
100-2022 Rapport CLECT N°3
101-2022 Fiscalité-Notification des attributions de compensations 2022
102-2022 Budget principal-DM N°1
103-2022 FPIC 2022-Montants et répartition
104-2022 RH-Plan de formation 2022-2023 pour les agents
105-2022 RH-modification de postes
106-2022 Site Saint Ferréol-aménagement base de loisirs-autorisation signature des avenants aux lots 2-6-12 et 13
107-2022 Site Saint Ferréol-base de loisirs MO Avenant N°4
108-2022 Arrêt du projet de modification de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine AVAP-SPR Sorèze
109-2022 Multi accueil Revel-travaux de rénovation et actualisation plan de financement
110-2022 ALSH-Avenant N°3 accord cadre relatif gestion de l'accueil de loisirs
111-2022 SPL Haute Garonne Développement
112-2022 Arrêt de PLUi et bilan de la concertation

Conseil communautaire du 15 novembre 2022

113-2022 Décisions du président
114-2022 attractivité médicale Lan Local Santé
115-2022 DM N°2 Budget principal
116-2022 DM N°1 Budget annexe ZAE LA POMME
117-2022 DM N°1 Budget annexe ZAE LES RIEUX
118-2022 DM N°1 Budget annexe Aérodrome
119-2022 Locaux interco présentation du projet acquisition et travaux
120-2022 RH-actualisation de l'organigramme
121-2022 Site Saint Ferréol base nautique et de loisirs avenants aux lot12, lot14, lot4, lot9
122-2022 Site Saint Ferréol base nautique et de loisirs tranches optionnelles lot12 et lot 14
123-2022 Site Saint Ferréol-aires de stationnement Avenant 7 LOT 1-Avenant 3 LOT 2
124-2022 aires de stationnement Bilan de l'opération
125-2022 Sentiers de randonnées convention FFR
126-2022 Bilan de l'opération rendez-vous nature
127-2022 dérogation au travail du dimanche pour les commerces de détail année 2023
128-2022 débat annuel sur la politique locale d'urbanisme
129-2022 Relais itinérant assistantes maternelles à Cahuzac année 2023
130-2022 Multi accueil Revel-Actualisation plan de financement demande de subvention CD31
131-2022 Multi accueil Revel-logiciel de gestion Abelium - demande subvention CAF
132-2022 ALSH - Plan mercredi
133-2022 RGDP convention AMF 81
134-2022 SIPOM - ELECTION DELEGUES
135-2022 OTI election délégué suppléant
136-2022 PETR election suppléant
137-2022 COLLEGE ET LYCEE délégué suppléant
138-2022 RAPPORT 2021 ACTIVITE MANEO
139-2022 RAPPORT ACTIVITE 2021 BASSIN AGOUT
140-2022 RAPPORT 2021 ACTIVITE FORUM ENTREPRISE
141-2022 RAPPORT 2021 ACTIVITE ARAC

Conseil communautaire du 13 décembre 2022

142-2022 Décisions du président
143-2022 Rapport CLECT N°4

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 1

Délibérations & décisions du Président

144-2022 Fiscalité notification des attributions de compensation 2023
145-2022 Multi accueils 2023 avenants portant prorogations et actualisation des convention
146-2022 Multi accueils-participation 2023
147-2022 OTI-Projet de convention d 'objectifs et de moyens 2023
148-2022 OTI-participation 2023
149-2022 CBE-participation 2023
150-2022 Territoire d'industrie convention et participation 2023
151-2022 Site montagne noire-redevance occupation avenant N°1
152-2022 Budget principal -Engagement des investissements avant le vote du budget 2023
153-2022 Budget annexe -Engagement des investissements avant le vote du budget 2023
154-2022 RH-mise à jour tableau des emplois permanents
155-2022 RH-proposition mise en concurrence CDG31 protection sociale complémentaire
156-2022 ZAE POMME 1 restitution étude de faisabilité -présentation sollicitation de subvention
157-2022 Environnement -adhésion à la charte d'engagement Ecowatt
158-2022 OTI-Actualisation modalités application taxe de séjour 2023
159-2022 Site de Saint Ferréol-cession chalet point info tourisme
160-2022 SIPOM convention déchets verts 2023-2026
161-2022 Petite enfance-RAM partenariat CAF 2023
162-2022 Commission intercommunale site patrimonial remarquable-actualisation
163-2022 Rapport d'activité 2021 - syndicat mixte Le Réservoir
164-2022 Rapport d'activité 2021 - SIPOM
165-2022 Rapport d'activité 2021 - SYNDICAT MIXTE DU FRESQUEL
166-2022 Rapport d'activité 2021 - SYNDICAT MIXTE HERS GIROU

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 1

Délibérations & décisions du Président

DÉCISIONS 2022

DP2022-01 Multi accueil Revel - Dossier de demande d'autorisation de travaux
DP2022-02 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Assurance Dommages Ouvrages
DP2022-03 Multi accueil - Saint-Félix-Lauragais - Dommage CVC sur matériel Sabiana
DP2022-04 Maintenance du parc informatique 01-02-2022 au 31-07-2023 marché à bon de commandes
DP2022-05 Bâtiments intercommunaux réparations diverses
DP2022-06 Rapport d'activités 2021 Microsophia
DP2022-07 Progiciel de gestion des marchés publics
DP2022-08 Accueil de loisirs Intercommunal - maintenance aire de jeux
DP2022-09 PAE La Pomme aménagement et commercialisation macro lots C&D
DP2022-10 PAE La Pomme plan d'ensemble
DP2022-11 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Signalétique chantier
DP2022-12 TETRIS-Étude de faisabilité-Siège communauté de communes
DP2022-13 PAE La Pomme 1- Étude de faisabilité pré-opérationnelle
DP2022-14 Multi accueil Saint Félix Réparation de dommages CVC
DP2022-15 Site Montagne Noire-Mise en conformité installations électriques pavillon SASU P2F
DP2022-16 Entretien de la voirie-Fourniture d'enrobé à froid 0-6 stockable
DP2022-17 Urbanisme-Instruction des actes d'urbanisme-prestataire URBADS
DP2022-18 Saint Ferréol Préparation saison 2022 - raccordement au réseau électrique
DP2022-19 Étude Diagnostic attractivité territoriale-mise en place pour l'application des fiches préconisées
DP2022-20 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Branchement Eau potable
DP2022-21 Aide pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage 2022
DP2022-22 Multi accueil Sorèze intervention sur toiture
DP2022-23 PAE La Pomme- Évacuation déplacement terre
DP2022-24 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Habillage clôture chantier conception
DP2022-25 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Habillage clôture chantier fabrication
DP2022-26 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Assurance Dommages Ouvrages
DP2022-27 Diagnostic territorial et plan d'actions-Groupement de commandes Interco à ville de Revel
DP2022-28 Mobilier de bureau-acquisition
DP2022-29 Mobilier de bureau -acquisition fauteuil
DP2022-30 Accueil de loisirs intercommunal-réparations diverses
DP2022-31 Saint Ferréol Construction base de loisirs- Dispositif de drainage
DP2022-32 Urbanisme ADS - instruction des actes 1-04 au 30-04-2022
DP2022-33 Emprunt 150 000 € réfection des pistes aérodrome de la Montagne Noire
DP2022-34 Espace intercommunal de services-Nettoyage vitres
DP2022-35 Site de la Montagne Noire - Mise en conformité électrique bâtiments APPARAT
DP2022-36 Traitement et gestion des archives
DP2021-37 Site Saint-Ferréol - Signalétique temporaire des aires de stationnement
DP2022-38 Avenant n1 maintenance du parc informatique du 01022022 au 31072023
DP2022-39 Mise en service boitier sécurité informatique-Forum
DP2022-40 Abonnement internet orange FORUM
DP2022-41 Multi accueil Revel - intervention sur centrale VMC
DP2022-42 Petite enfance Abelium maintenance annuelle tablette TACTILO 2022 St Félix
DP2022-43 Mise à disposition vélo électrique
DP2022-44 Site Saint-Ferréol - sanitaires temporaires
DP2022-45 RDV Nature - interventions du CPIE
DP2022-46 Communication Rendez-vous nature
DP2022-47 RDV Nature - interventions de ONF
DP2022-48 ZAE La Pomme Avenant 1 marché étude de faisabilité
DP2022-49 Site saint Ferréol prestation de nettoyage des sanitaires 2022 - 2023
DP2022-50 Saint Ferréol avenant N°1 AOT Base de loisirs Saint-Ferréol
DP2022-51 Site Saint-Ferréol - Signalétique services et équipements
DP2022-52 Maintenance téléphonie-Siège communauté de communes
DP2022-53 Maintenance téléphonie 12 - bâtiment intercommunal
DP2022-54 Réhabilitation partielle multi-accueil les P'tits Clous à Revel - Signature des marchés publics de travaux

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 1

Délibérations & décisions du Président

DP2022-55 Nettoyage des locaux situés Forum d'Entreprise
DP2022-56 ZAE La Pomme marché chiffrage scenarii étude de faisabilité
DP2022-57 Réalisation Projet de Territoire-Microsophia
DP2022-58 Relais Petite enfance GAPP
DP2022-59 Siège communauté de commune- équipement matériel visioconférence
DP2022-60 Site saint Ferréol - réparation sanitaire de la prairie
DP2022-61 Bâtiments Intercommunaux - maintenance des climatisations et VMC
DP2022-62 Bâtiments Intercommunaux - vérification des équipements de sécurité incendie
DP2022-63 Bâtiments Intercommunaux - point information tourisme Saint Ferréol
DP2022-64 Séminaire local tourisme durable
DP2022-65 Accueil de Loisirs Intercommunal - protection solaire
DP2022-66 Bâtiments Intercommunaux - Accueil de Loisirs - mesures conservatoires vu MP
DP2022-67 Animation développement économique Rencontre entreprises
DP2022-68 Saint Ferréol restauration Gendarmes été 2022
DP2022-69 Animation développement économique Rencontre entreprises
DP2022-70 Réhabilitation partielle multi-accueil les P'tits Clous à Revel - Avenant 1 lot 4
DP2022-71 Accueil de loisirs Intercommunal-+complément de mobilier
DP2022-72 CAF du Tarn dispositif d'aide aux familles
DP2022-73 Bâtiments Intercommunaux - crèche Saint Félix climatisation
DP2022-74 Multi accueil Revel Nettoyage après travaux
DP2022-75 Multi accueil Revel - installation climatisation
DP2022-76 ALSH-Travaux de mise en sécurité et d'entretien
DP2022-77 Multi accueil Revel - intervention sur les équipements de sécurité incendie
DP2022-78 Développement touristique - participation Fabrique Prospective
DP2022-79 Annule remplace DP2022-78 DEV ECO - PP Fabrique Prospective
DP2022-80 Informatique - acquisition matériel informatique
DP2022-81 Urbanisme -Impression dossier PLUI
DP2022-82 Taxe d'aménagement -Études et conseils Ressources Consultants Finances
DP2022-83 Partenariat avec université Champollion-année universitaire 2022-2023
DP2022-84 Multi accueil Sorèze-complément isolation combles perdus
DP2022-85 Équipement Abelium Les P'tits Clous
DP2022-86 Participation graphique OGHAM communication
DP2022-87 ALSH-réparation sinistre vitrage
DP2022-88 Séminaire local 2 tourisme durable
DP2022-89 Emprunt 400 000 € base nautique et de loisirs Saint-Ferréol- Réalisation PLUi
DP2022-90 Réhabilitation partielle multi-accueil les P'tits Clous à Revel - Avenants lots 3 et 4
DP2022-91 Réhabilitation partielle multi-accueil les P'tits Clous à Revel - Signature devis reprise enduits
DP2022-92 Spectacle de noël - service petite enfance
DP2022-93 Emprunt 400 000 € base nautique et de loisirs Saint Ferréol- Réalisation PLUi
DP2022-94 Aérodrome montagne noire RC Exploitant 2023
DP2022-95 Séminaire de travail 26 novembre 2022
DP2022-96 AMO passation DSP gestion base sports et nature
DP2022-97 Prestation de service au RAM année 2021 pour le département 31-avenant N°1
DP2022-98 Complément- Séminaire 26 novembre 2022
DP2022-99 Matériel et accessoires téléphonie mobile – Forum
DP2022-100 Vérifications électriques bâtiments intercommunaux année 2022
DP2022-101 CBE travaux sur les menuiseries
DP2022-102 Base de loisirs- Saint-Ferréol - raccordement réseau de télécommunication
DP2022-103 Maintenance annuelle traitement et gestion des archives

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 2

Les budgets annexes

AÉRODROME DE LA MONTAGNE NOIRE – RÉSULTATS 2022

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées = 19 296,78 €
Recettes réalisées = 49 004,78 € Résultat : + 29 708,00€

Section d'investissement

Dépenses réalisées = 308 765,57 €
Recettes réalisées = 401 300,30 € Résultat : + 92 534,73€

RÉSULTATS DE L'EXERCICE = + 122 242,73€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	312 569,56	200 000	29 708,00	142 277,56
Investissement	-9 862,40		92 534,73	82 672,33
Total	**302 707, 16**	**200 000**	**122 242,73**	**224 949,89**

RÉSULTATS DE CLÔTURE = + 224 949,89 €

ZI DE LA POMME – RÉSULTATS 2022

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées = 202 257,02 €
Recettes réalisées = 202 257,02 € Résultat : 0 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées = 164 209,50 €
Recettes réalisées = 82 442,00 € Résultat : - 81 767,50 €

RÉSULTATS DE L'EXERCICE = - 81 767,50 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement				
Investissement	- 343 070,67	0	- 81 767,50	- 424 838,17
Total	**- 343 070,67**	**0**	**- 81 767,50**	**- 424 838,17**

RÉSULTATS DE CLÔTURE = - 424 838,17 €

ZAE LA PRADE - RÉSULTATS 2022
Compte de gestion et compte administratif 2022

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées = 18 396,53 €
Recettes réalisées = 18 396,53 € Résultat : 0 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées = 18 219,72 €
Recettes réalisées = 8 292,00 € Résultat : - 9 927,72 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223144-DE

Annexe 2

Les budgets annexes

RÉSULTATS DE L'EXERCICE = - 9 927,72 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	0	0	0	0
Investissement	- 42 143,14	0	- 9 927,72	- 52 070,86
Total	**- 42 143,14**	**0**	**- 9 927,72**	**- 52 070,86**

RÉSULTATS DE CLÔTURE = - 52 070,86 €

ZAE LA CONDAMINE - RÉSULTATS 2022
Compte de gestion et compte administratif 2022

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées = 9 437,31 €
Recettes réalisées = 9 437,31 € Résultat : 0 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées = 2 026,31 €
Recettes réalisées = 7 411,00 € Résultat : 5 384,69 €

RÉSULTATS DE L'EXERCICE = 5 384,69 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	0	0	0	0
Investissement	- 28 124,91		5 384,69	22 740,22
TOTAL	**- 28 124,91**		**5 384,69**	**22 740,22**

RÉSULTATS DE CLÔTURE = - 22 740,22 €

ZAE LES RIEUX - RÉSULTATS 2022

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées = 7 493,53 €
Recettes réalisées = 7 493,53 € Résultat : 0 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées = 2 236,53 €
Recettes réalisées = 5 257,00 € Résultat : 3 020,47 €

RÉSULTATS DE L'EXERCICE = + 3 020,47€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	0	0	0	0
Investissement	14 285,75		3 020,47	17 306,22
TOTAL	**14 285,75**		**3 020,47**	**17 306,22**

RÉSULTATS DE CLÔTURE = + 17 306,22€

République Française

Département

TARN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

32
081223145

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223145-DE

Séance du 8 DECEMBRE 2023

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	08	10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT DECEMBRE à dix-neuf HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTO, Philippe COSTES, Bruno BLAISE, Xavier FONTANIÉ, Pierre LOCATELLI, Roxane RAMOND

Excusés : Anne-Sophie KALIS (procuration M BLAISE), Sabine NOEL (procuration M FONTES), Séverine AMIEL,

Secrétaire : Gérard FONTES

==========

Date de convocation :1er décembre 2023

Objet :

Vote tarif assainissement 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de vente de l'eau et de la taxe d'assainissement qui avaient été fixés pour 2022 à :

- Assainissement : 1.04 €

Après discussion et délibération, à l'unanimité 10 vote POUR, il est décidé que les mêmes tarifs seraient appliqués en 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 8 DECEMBRE 2023
Le Maire,
Michel HUGONNET

MAIRIE DE PALLEVILLE (TARN)

Le Secrétaire de séance,
Gérard FONTES

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 11 décembre 2023,
Publiée le 11 décembre 2023,
Le Maire M Michel HUGONNET

République Française

Département

TARN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

33
081223146

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223146-DE

Séance du 8 DECEMBRE 2023

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	08	10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT DECEMBRE à dix-neuf HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTO, Philippe COSTES, Bruno BLAISE, Xavier FONTANIÉ, Pierre LOCATELLI, Roxane RAMOND

Excusés : Anne-Sophie KALIS (procuration M BLAISE), Sabine NOEL (procuration M FONTES), Séverine AMIEL,

Secrétaire : Gérard FONTES

==========

Date de convocation :1er décembre 2023

Objet :

Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget communal et le vote du budget d'assainissement

Monsieur Le Maire expose :
Selon l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 VOIX POUR,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- **pour le budget de l'assainissement** et d'un montant maximum de **20 846€ au chapitre 21** pour faire face au paiement de factures de dépenses engagées en 2023 ou imprévues en investissement avant le vote du budget 2024.

- **pour le budget communal** et d'un montant maximum de **19 379€ réparti ainsi :**
- **au chapitre 23 : 5 000€**
- **au chapitre 20 : 14 379€**

pour faire face au paiement de factures de dépenses engagées en 2023 ou imprévues en investissement avant le vote du budget 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 8 DECEMBRE 2023
Le Maire,
Michel HUGONNET

MAIRIE DE PALLEVILLE (TARN)

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223146-DE

Le Secrétaire de séance,
Gérard BONNET

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 11 décembre 2023,
Publiée le 11 décembre 2023,
Le Maire M Michel HUGONNET

1épublique Française

Département

TARN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

34
081223147

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

Séance du 8 DECEMBRE 2023

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	08	10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT DECEMBRE à dix-neuf HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTO, Philippe COSTES, Bruno BLAISE, Xavier FONTANIÉ, Pierre LOCATELLI, Roxane RAMOND

Excusés : Anne-Sophie KALIS (procuration M BLAISE), Sabine NOEL (procuration M FONTES),Séverine AMIEL,

Secrétaire : Gérard FONTES

==========

Date de convocation :1er décembre 2023

Objet :

ZAENR

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le conseil municipal,

- après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération, consultables en mairie.

- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Le conseil municipal décide :

Article 1 :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

Article 2 :

- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique Du Tarn et application à l'EPCI CCASCM et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale Lauragais

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 8 DECEMBRE 2023
Le Maire,
Michel HUGONNET

Le Secrétaire de séance,
Gérard FONTES

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 11 décembre 2023,
Publiée le 11 décembre 2023,
Le Maire M Michel HUGONNET

demarches-simplifiees.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

Dossier Nº	:	14927840
Démarche	:	Zones d'accélération des énergies renouvelables en Occitanie
Organisme	:	Direction Energie Connaissance / Département Energie et Développement Durable / Division Energie Air

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le	:	09 novembre 23 15:11

Identité du demandeur

Email	:	mairiedepalleville@gmail.com
SIRET	:	21810200200019
SIRET du siège social	:	21810200200019
Dénomination	:	MAIRIE
Forme juridique	:	Commune et commune nouvelle
Libellé NAF	:	Administration publique générale
Code NAF	:	84.11Z
Date de création	:	1 janvier 1978
État administratif	:	en activité
Effectif (ISPF)	:	6 à 9 salariés
Code effectif	:	03
Adresse	:	COMMUNE DE PALLEVILLE

81700 PALLEVILLE
FRANCE

Formulaire

Tutoriel d'utilisation de ce formulaire et modèle de délibération disponibles sur:
https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/loi-d-acceleration-de-la-production-des-energies-a23208.html

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

1. CONTACTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Nom de la commune
PALLEVILLE

Département
81-Tarn

EPCI
CC Lauragais Revel Sorezois

2. Elu référent

Nom de l'élu
HUGONNET

Prénom de l'élu
Michel

Titre de l'élu
Maire

3. Personne à contacter / en charge du dossier

Nom de la personne à contacter
HUGONNET

Prénom de la personne à contacter
Michel

Fonction de la personne à contacter
Maire

Téléphone
06 23 48 45 12

Adresse électronique
mairiedepalleville@gmail.com

4. LOCALISATION DE LA/DES ZONE/S D'ACCELERATION DES ENR

Attention: Il est essentiel de nommer chaque zone d'accélération (champ "description") et de reprendre ce nom pour répondre aux questions de la partie 3 à renseigner pour chaque zone d'accélération proposée (sur leur vocation, l'existence d'un projet, etc...).

Par quelle méthode souhaitez-vous définir des zones d'accélération?
en dessinant à l'écran des polygones sur un fond d'images satellites affichant les parcelles cadastrales

Merci d'entourer les zones d'accélération avec l'outil polygone. Pour localiser une / des zones d'accélération des EnR : il convient d'utiliser l'outil "dessiner un polygone" (menu en haut à gauche de la carte, 2ème icône représentant un carré > un clic pour un point du polygone et un double-clic pour le terminer / icône "poubelle" dans le menu en bas à gauche pour le supprimer). Les zones ainsi localisées sont listées sous la carte (voir "sélections utilisateur", chaque zone étant identifiée par sa surface > cliquer sur la

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

surface ou dans le champ "description" pour visualiser la zone en question - en bleu. Il convient de nommer chaque zone (champ "description") et de répondre ce nom pour répondre aux questions de la partie 3. (sur leur vocation, l'existence d'un projet, etc...) à renseigner pour chaque zone proposée.

- Une aire de surface 2 227,9 m²

5. INFORMATIONS SUR LA/LES ZONE/S PROPOSEE/S POUR DES PROJETS ENR

Merci de cliquer sur → « ajouter un élément pour zone d'accélération des EnR » afin de compléter les informations relatives à la première zone d'accélération dessinée dans le module cartographique. Ces informations sont à renseigner pour chaque zone d'accélération proposée

Appellation de la zone

Ombrière sur une future aire de stationnement

Localisation de la zone

Précisez les parcelles cadastrales concernées :

ZI 0066

Type d'installation EnR pressentie / en projet sur la zone

Quel type d'installation EnR cette zone aurait-elle vocation à accueillir ?

Photovoltaïque

Vous avez sélectionné "photovoltaïque" ou "solaire thermique", merci de préciser :âtiments

Sur ombrières

Vous avez sélectionné "photovoltaïque", merci de préciser :

Nouvelle installation

Si vous en avez connaissance, merci d'indiquer la/les puissance(s) installée(s) et/ou productible(s) par filières sur la zone d'accélération

Non communiqué

Souhaitez-vous apporter des précisions quant à la zone d'accélération proposée ou concernant l'/les énergie/s renouvelables qui pourraient y être implantées?

Non communiqué

Est-ce qu'un projet est déjà engagé sur la zone d'accélération proposée ?

Non

Concertation

Cette zone d'accélération a-t-elle fait l'objet d'une concertation, à ce stade ?

La concertation n'est pas terminée/lancée

cliquer sur → ajouter un élément pour « zone d'accélération des EnR » pour accéder aux questions relatives à la zone d'accélération suivante que vous avez préalablement dessinée dans le module cartographique.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

6. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, il vous est possible de contacter la DDT du Tarn, à l'adresse suivante : ddt-schat@tarn.gouv.fr

Nous vous remercions pour vos réponses.

Vous pouvez au besoin, amender / compléter vos propositions de zones d'accélération des EnR en reprenant ce dossier dans démarches-simplifiées jusqu'au 31 décembre 2023.

Messagerie

Email automatique, 09 novembre 23 15:11

[Votre proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables (dossier nº 14927840) a bien ...]Bonjour,
Votre proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables (EnR) est bien enregistrée (dossier n°14927840).?Si ce n'est déjà fait, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre intercommunalité pour échanger sur la compatibilité d'un projet EnR sur le site en question, avec le projet de territoire et/ou les démarches de planification de l'urbanisme en cours.?Si besoin est, vous pouvez encore apporter des compléments / amendements au dossier.Restant à disposition,?Direction Energie Connaissance / Département Energie et Développement Durable / Division Energie Air?

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

demarches-simplifiees.fr

Dossier Nº	:	15086710
Démarche	:	Zones d'accélération des énergies renouvelables en Occitanie
Organisme	:	Direction Energie Connaissance / Département Energie et Développement Durable / Division Energie Air

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le	:	21 novembre 23 15:11

Identité du demandeur

Email	:	mairiedepalleville@gmail.com
SIRET	:	21810200200019
SIRET du siège social	:	21810200200019
Dénomination	:	MAIRIE
Forme juridique	:	Commune et commune nouvelle
Libellé NAF	:	Administration publique générale
Code NAF	:	84.11Z
Date de création	:	1 janvier 1978
État administratif	:	en activité
Effectif (ISPF)	:	6 à 9 salariés
Code effectif	:	03
Adresse	:	COMMUNE DE PALLEVILLE

81700 PALLEVILLE
FRANCE

Formulaire

Tutoriel d'utilisation de ce formulaire et modèle de délibération disponibles sur:
https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/loi-d-acceleration-de-la-production-des-energies-a23208.html

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

1. CONTACTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Nom de la commune
PALLEVILLE

Département
81-Tarn

EPCI
CC Lauragais Revel Sorezois

2. Elu référent

Nom de l'élu
HUGONNET

Prénom de l'élu
MICHEL

Titre de l'élu
MAIRE

3. Personne à contacter / en charge du dossier

Nom de la personne à contacter
HUGONNET

Prénom de la personne à contacter
MICHEL

Fonction de la personne à contacter
MAIRE

Téléphone
06 23 48 45 12

Adresse électronique
mairiedepalleville@gmail.com

4. LOCALISATION DE LA/DES ZONE/S D'ACCELERATION DES ENR

Attention: Il est essentiel de nommer chaque zone d'accélération (champ "description") et de reprendre ce nom pour répondre aux questions de la partie 3 à renseigner pour chaque zone d'accélération proposée (sur leur vocation, l'existence d'un projet, etc...).

Par quelle méthode souhaitez-vous définir des zones d'accélération?
en dessinant à l'écran des polygones sur un fond d'images satellites affichant les parcelles cadastrales

Merci d'entourer les zones d'accélération avec l'outil polygone. Pour localiser une / des zones d'accélération des EnR : il convient d'utiliser l'outil "dessiner un polygone" (menu en haut à gauche de la carte, 2ème icône représentant un carré > un clic pour un point du polygone et un double-clic pour le terminer / icône "poubelle" dans le menu en bas à gauche pour le supprimer). Les zones ainsi localisées sont listées sous la carte (voir "sélections utilisateur", chaque zone étant identifiée par sa surface > cliquer sur la

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

surface ou dans le champ "description" pour visualiser la zone en question - en bleu. Il convient de nommer chaque zone (champ "description") et de répondre ce nom pour répondre aux questions de la partie 3. (sur leur vocation, l'existence d'un projet, etc...) à renseigner pour chaque zone proposée.

- Une aire de surface 144,1 m^2
- Une aire de surface 377,6 m^2

5. INFORMATIONS SUR LA/LES ZONE/S PROPOSEE/S POUR DES PROJETS ENR

Merci de cliquer sur → « ajouter un élément pour zone d'accélération des EnR » afin de compléter les informations relatives à la première zone d'accélération dessinée dans le module cartographique. Ces informations sont à renseigner pour chaque zone d'accélération proposée

Appellation de la zone
photovoltaïque La landelle

Localisation de la zone

Précisez les parcelles cadastrales concernées :
ZK 0056

Type d'installation EnR pressentie / en projet sur la zone

Quel type d'installation EnR cette zone aurait-elle vocation à accueillir ?
Photovoltaïque

Vous avez sélectionné "photovoltaïque" ou "solaire thermique", merci de préciser :âtiments
Sur toitures (Bâtiments)

Vous avez sélectionné "photovoltaïque", merci de préciser :
Nouvelle installation

Si vous en avez connaissance, merci d'indiquer la/les puissance(s) installée(s) et/ou productible(s) par filières sur la zone d'accélération
Non communiqué

Souhaitez-vous apporter des précisions quant à la zone d'accélération proposée ou concernant l'/les énergie/s renouvelables qui pourraient y être implantées?
Non communiqué

Est-ce qu'un projet est déjà engagé sur la zone d'accélération proposée ?
Non

Concertation

Cette zone d'accélération a-t-elle fait l'objet d'une concertation, à ce stade ?
La concertation n'est pas terminée/lancée

cliquer sur → ajouter un élément pour « zone d'accélération des EnR » pour accéder aux questions relatives à la zone d'accélération suivante que vous avez préalablement dessinée dans le module cartographique.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

6. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, il vous est possible de contacter la DDT du Tarn, à l'adresse suivante : ddt-schat@tarn.gouv.fr

Nous vous remercions pour vos réponses.

Vous pouvez au besoin, amender / compléter vos propositions de zones d'accélération des EnR en reprenant ce dossier dans démarches-simplifiées jusqu'au 31 décembre 2023.

Messagerie

Email automatique, 21 novembre 23 15:11

[Votre proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables (dossier nº 15086710) a bien ...]Bonjour,
Votre proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables (EnR) est bien enregistrée (dossier n°15086710).?Si ce n'est déjà fait, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre intercommunalité pour échanger sur la compatibilité d'un projet EnR sur le site en question, avec le projet de territoire et/ou les démarches de planification de l'urbanisme en cours.?Si besoin est, vous pouvez encore apporter des compléments / amendements au dossier.Restant à disposition,?Direction Energie Connaissance / Département Energie et Développement Durable / Division Energie Air?

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

demarches-simplifiees.fr

Dossier Nº	:	15085857
Démarche	:	Zones d'accélération des énergies renouvelables en Occitanie
Organisme	:	Direction Energie Connaissance / Département Energie et Développement Durable / Division Energie Air

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le	:	21 novembre 23 14:11

Identité du demandeur

Email	:	mairiedepalleville@gmail.com
SIRET	:	21810200200019
SIRET du siège social	:	21810200200019
Dénomination	:	MAIRIE
Forme juridique	:	Commune et commune nouvelle
Libellé NAF	:	Administration publique générale
Code NAF	:	84.11Z
Date de création	:	1 janvier 1978
État administratif	:	en activité
Effectif (ISPF)	:	6 à 9 salariés
Code effectif	:	03
Adresse	:	COMMUNE DE PALLEVILLE

81700 PALLEVILLE
FRANCE

Formulaire

Tutoriel d'utilisation de ce formulaire et modèle de délibération disponibles sur:
https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/loi-d-acceleration-de-la-production-des-energies-a23208.html

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

1. CONTACTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Nom de la commune
PALLEVILLE

Département
81-Tarn

EPCI
CC Lauragais Revel Sorezois

2. Elu référent

Nom de l'élu
HUGONNET

Prénom de l'élu
MICHEL

Titre de l'élu
MAIRE

3. Personne à contacter / en charge du dossier

Nom de la personne à contacter
HUGONNET

Prénom de la personne à contacter
MICHEL

Fonction de la personne à contacter
MAIRE

Téléphone
06 23 48 45 12

Adresse électronique
mairiedepalleville@gmail.com

4. LOCALISATION DE LA/DES ZONE/S D'ACCELERATION DES ENR

Attention: Il est essentiel de nommer chaque zone d'accélération (champ "description") et de reprendre ce nom pour répondre aux questions de la partie 3 à renseigner pour chaque zone d'accélération proposée (sur leur vocation, l'existence d'un projet, etc...).

Par quelle méthode souhaitez-vous définir des zones d'accélération?
en dessinant à l'écran des polygones sur un fond d'images satellites affichant les parcelles cadastrales

Merci d'entourer les zones d'accélération avec l'outil polygone. Pour localiser une / des zones d'accélération des EnR : il convient d'utiliser l'outil "dessiner un polygone" (menu en haut à gauche de la carte, 2ème icône représentant un carré > un clic pour un point du polygone et un double-clic pour le terminer / icône "poubelle" dans le menu en bas à gauche pour le supprimer). Les zones ainsi localisées sont listées sous la carte (voir "sélections utilisateur", chaque zone étant identifiée par sa surface > cliquer sur la

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

surface ou dans le champ "description" pour visualiser la zone en question - en bonus, il convient de nommer chaque zone (champ "description") et de répondre ce nom pour répondre aux questions de la partie 3. (sur leur vocation, l'existence d'un projet, etc...) à renseigner pour chaque zone proposée.

- Une aire de surface 276,8 m²

5. INFORMATIONS SUR LA/LES ZONE/S PROPOSEE/S POUR DES PROJETS ENR

Merci de cliquer sur → « ajouter un élément pour zone d'accélération des EnR » afin de compléter les informations relatives à la première zone d'accélération dessinée dans le module cartographique. Ces informations sont à renseigner pour chaque zone d'accélération proposée

Appellation de la zone

photovoltaïques maison des associations

Localisation de la zone

Précisez les parcelles cadastrales concernées :

ZH 0083

Type d'installation EnR pressentie / en projet sur la zone

Quel type d'installation EnR cette zone aurait-elle vocation à accueillir ?

Photovoltaïque

Vous avez sélectionné "photovoltaïque" ou "solaire thermique", merci de préciser :âtiments

Sur toitures (Bâtiments)

Vous avez sélectionné "photovoltaïque", merci de préciser :

Nouvelle installation

Si vous en avez connaissance, merci d'indiquer la/les puissance(s) installée(s) et/ou productible(s) par filières sur la zone d'accélération

Non communiqué

Souhaitez-vous apporter des précisions quant à la zone d'accélération proposée ou concernant l'/les énergie/s renouvelables qui pourraient y être implantées?

Non communiqué

Est-ce qu'un projet est déjà engagé sur la zone d'accélération proposée ?

Non

Concertation

Cette zone d'accélération a-t-elle fait l'objet d'une concertation, à ce stade ?

La concertation n'est pas terminée/lancée

cliquer sur → ajouter un élément pour « zone d'accélération des EnR » pour accéder aux questions relatives à la zone d'accélération suivante que vous avez préalablement dessinée dans le module cartographique.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223147-DE

6. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, il vous est possible de contacter la DDT du Tarn, à l'adresse suivante : ddt-schat@tarn.gouv.fr

Nous vous remercions pour vos réponses.

Vous pouvez au besoin, amender / compléter vos propositions de zones d'accélération des EnR en reprenant ce dossier dans démarches-simplifiées jusqu'au 31 décembre 2023.

Messagerie

Email automatique, 21 novembre 23 14:11

[Votre proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables (dossier nº 15085857) a bien ...]Bonjour,
Votre proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables (EnR) est bien enregistrée (dossier n°15085857).?Si ce n'est déjà fait, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre intercommunalité pour échanger sur la compatibilité d'un projet EnR sur le site en question, avec le projet de territoire et/ou les démarches de planification de l'urbanisme en cours.?Si besoin est, vous pouvez encore apporter des compléments / amendements au dossier.Restant à disposition,?Direction Energie Connaissance / Département Energie et Développement Durable / Division Energie Air?

1épublique Française

Département

TARN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

35
081223148

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

Séance du 8 DECEMBRE 2023

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	08	10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT DECEMBRE à dix-neuf HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTO, Philippe COSTES, Bruno BLAISE, Xavier FONTANIÉ, Pierre LOCATELLI, Roxane RAMOND

Excusés : Anne-Sophie KALIS (procuration M BLAISE), Sabine NOEL (procuration M FONTES),Séverine AMIEL,

Secrétaire : Gérard FONTES

==========

Date de convocation :1er décembre 2023

Objet :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

M le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

A PALLEVILLE, le 7 décembre 2023

Le Maire,
Michel HUGONNET

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

Le Secrétaire de séance,
Gérard FONTES

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 11 décembre 2023,
Publiée le 11 décembre 2023,
Le Maire M Michel HUGONNET

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

Palleville

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
1.1. Présentation du territoire desservi 4
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 8
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 9
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 10
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 10
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 11
2.1. Modalités de tarification 11
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 14
2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 15
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 17
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 17
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 18
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 19
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 25
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .. **Erreur ! Signet non défini.**
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 19
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 27
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 21
3.14. Taux de réclamations (P258.1) 29
4. Financement des investissements 23
4.1. Montants financiers 23
4.2. Etat de la dette du service 23
4.3. Amortissements 23
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 23
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 23
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 24
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 24
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 24
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 25

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Palleville
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☐	☐
	Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Palleville
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 200 habitants au 31/12/2022 (200 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 84 abonnés au 31/12/2022 (84 au 31/12/2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Palleville					
Total	**84**			**84**	**0%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 87.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 33,6 abonnés/km) au 31/12/2022. (33,6 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,38 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,38 habitants/abonné au 31/12/2021).

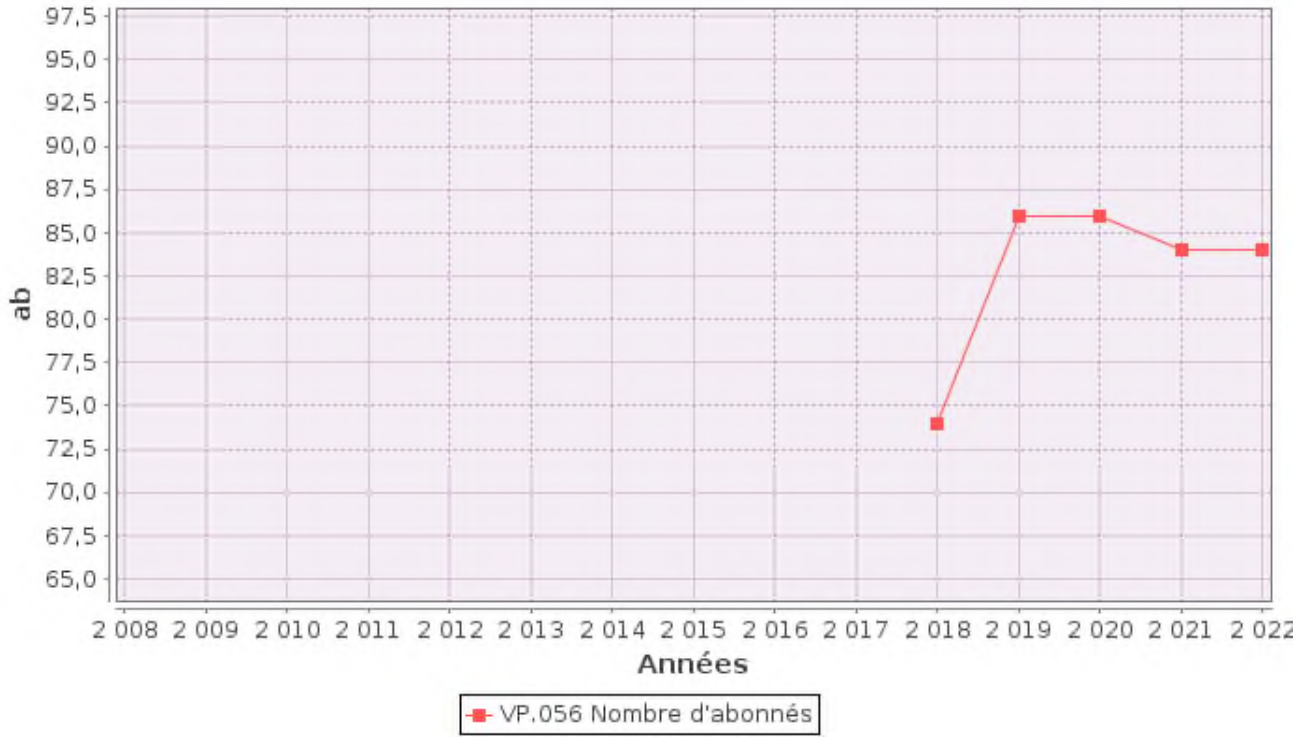

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**8 928**	**8 208**	**-8,1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

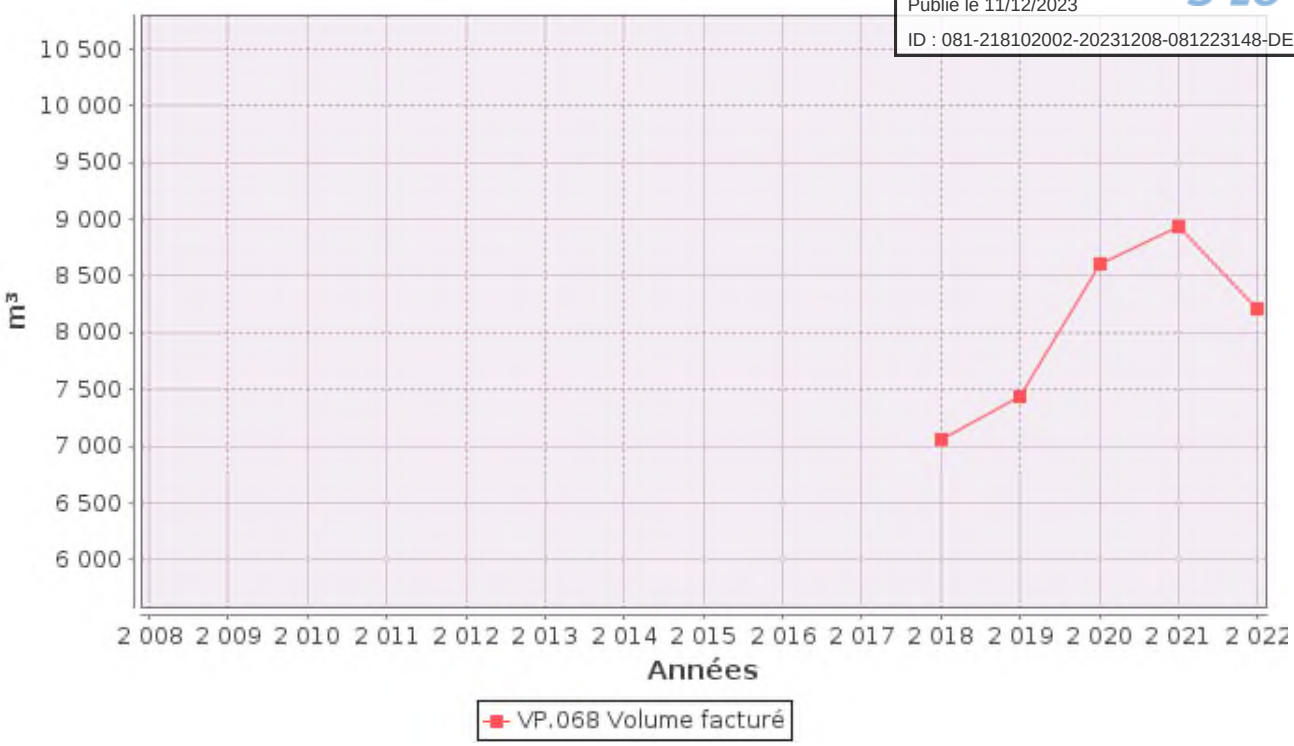

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2022 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 2,5 km (2,5 km au 31/12/2021).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration PALLEVILLE
Code Sandre de la station : 0581200V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1991
Commune d'implantation	Palleville (81200)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	200
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface fossé		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2021 en tMS**	**Exercice 2022 en tMS**
Station d'épuration PALLEVILLE (Code Sandre : 0581200V001)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2021 en tMS**	**Exercice 2022 en tMS**
Station d'épuration PALLEVILLE (Code Sandre : 0581200V001)	0	0
Total des boues évacuées	**0**	**0**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		
Participation aux frais de branchement		

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,3 €/m³	1,3 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,25 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2022 en €**	**Au 01/01/2023 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	156,00	156,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	156,00	156,00	0%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	____	____	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	30,00	30,00	0%
Total	**186,00**	**186,00**	**0%**
Prix TTC au m^3	**1,55**	**1,55**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

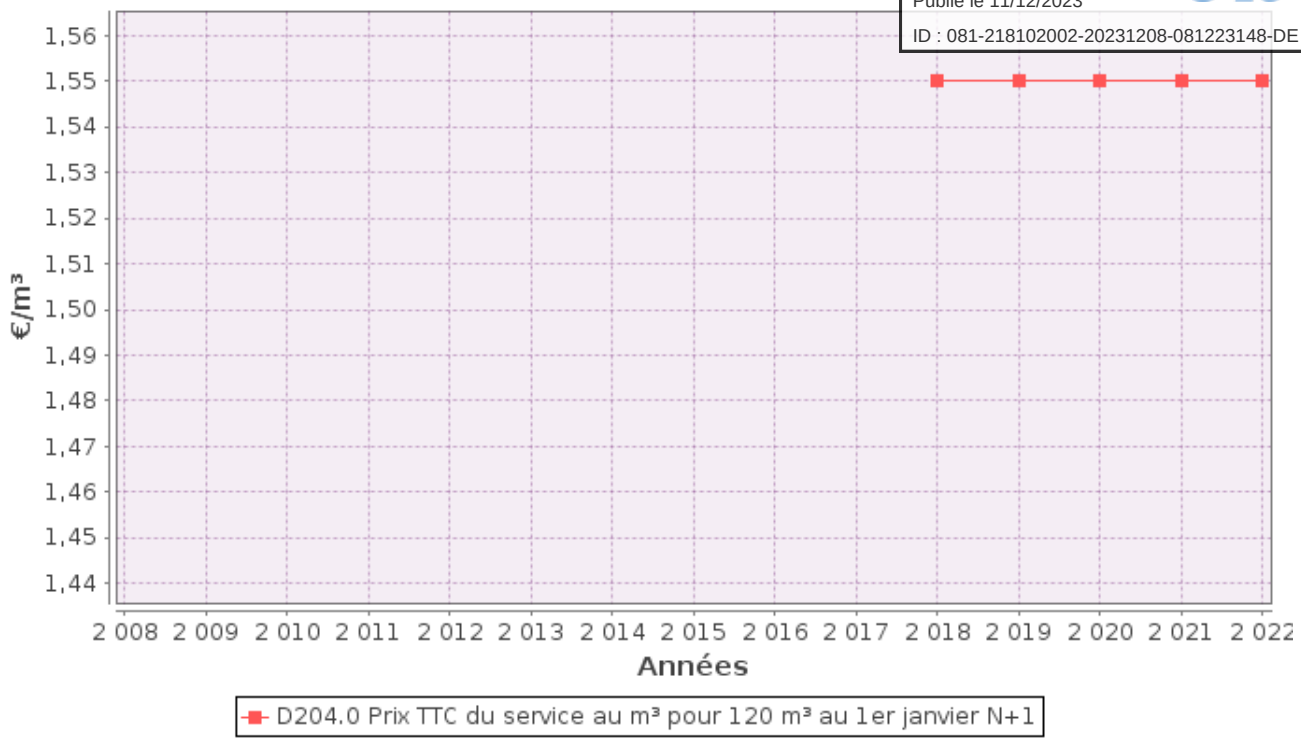

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2022 en €/m³**	**Prix au 01/01/2023 en €/m³**
Palleville		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 12 722 € (11 606 au 31/12/2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,55% des 87 abonnés potentiels (96,55% pour 2021).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**85**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2022 (85 pour 2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration PALLEVILLE	5,76	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration PALLEVILLE	5,76	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration PALLEVILLE	5,76	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration PALLEVILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ____% (____% en 2021).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).
Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2021).

3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	**Nombre de bilans conformes exercice 2022**	**Pourcentage de bilans conformes exercice 2021**	**Pourcentage de bilans conformes exercice 2022**
Station d'épuration PALLEVILLE	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO_5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 30 (20 en 2021).

3.11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice $NMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	11 606,4	2 052
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	0	0

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

3.12. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☐] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2021).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2022 (0 €/m^3 en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 081-218102002-20231208-081223148-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	200	200
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,55	1,55
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,55%	96,55%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0